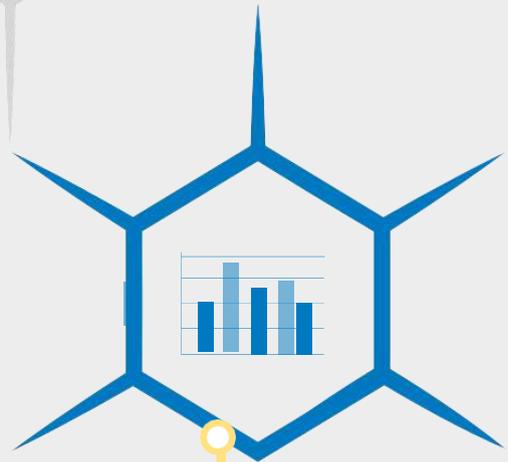
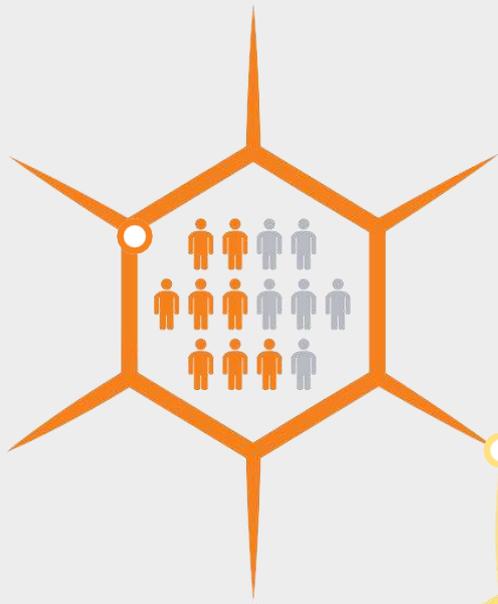


GROUPE



# **RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

**EXERCICE 2020**

GROUPE



RAPPORT DU **CONSEIL**  
**À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2020**

# RAPPORT DU CONSEIL À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2020

<b>PRÉSENTATION D'AFMA</b> .....	<b>4</b>
<b>MARCHÉ DE L'ASSURANCE EN 2020</b> .....	<b>6</b>
1. Faits marquants du secteur de l'assurance en 2020	
2. Chiffre d'affaires	
3. Évolution des primes par branche	
<b>RAPPORT DE GESTION</b> .....	<b>8</b>
1. Activité commerciale au cours de l'exercice	
2. Difficultés rencontrées	
3. Investissements réalisés	
4. Filiales et participations	
5. Événements postérieurs à la clôture	
6. Perspectives d'avenir	
7. Examen des comptes et des résultats 2020	
8. Proposition d'affectation du résultat	
9. Décomposition du solde des dettes fournisseurs par échéance	
11. Situation des mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes	
12. Liste des mandats des administrateurs	



## PRÉSENTATION D'AFMA

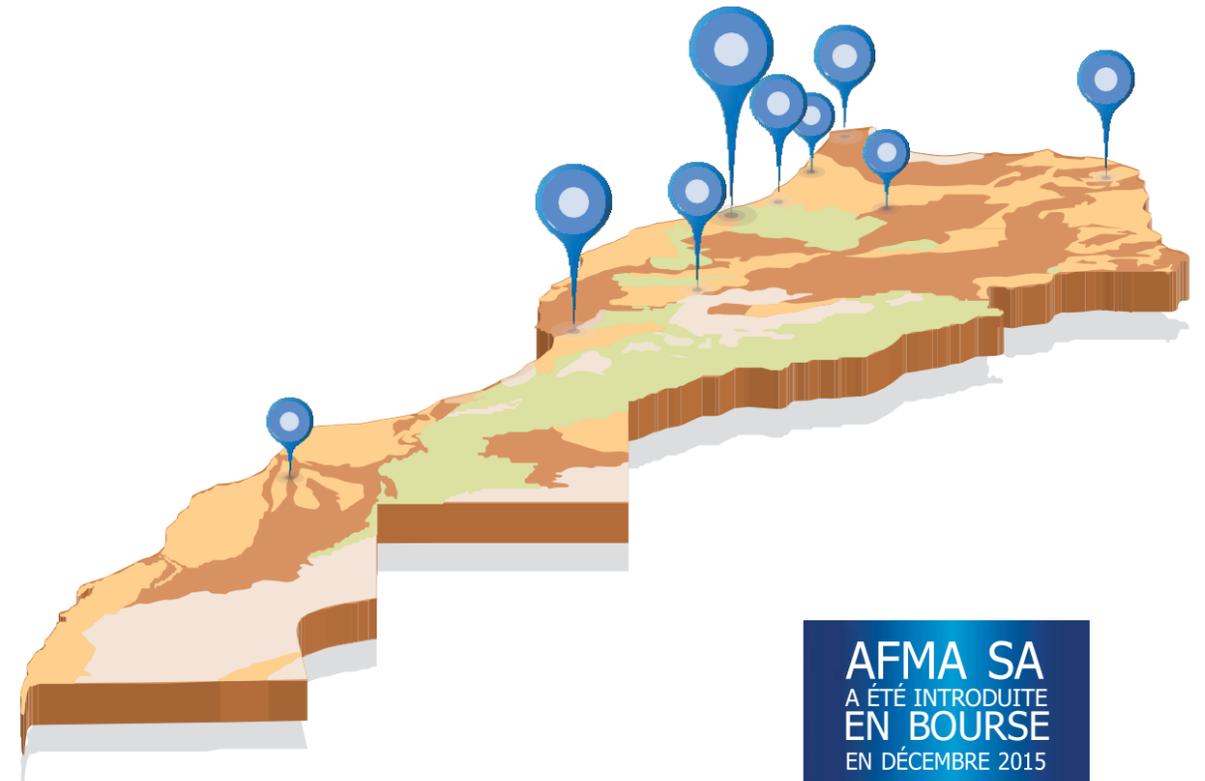
Courtier et Assureur Conseil, AFMA accompagne depuis plus de 60 ans ses clients, entreprises et particuliers, dans la gestion de leurs risques toutes branches.

Adossé à Ténor Group et partenaire de courtiers de renommée internationale, le Groupe AFMA se positionne aujourd'hui en leader et acteur majeur du marché marocain du conseil et du courtage en assurance et met la compétence de ses équipes et de son organisation au service de ses clients.



Grâce à son réseau de 10 agences régionales, le groupe AFMA assure aussi une bonne couverture géographique lui permettant d'être proche, à l'écoute de ses clients et de mieux les servir.

Le réseau du groupe AFMA est composé de filiales constituées sous forme de SARL





# MARCHÉ DE L'ASSURANCE EN 2020

## 1. FAITS MARQUANTS DU SECTEUR DE L'ASSURANCE EN 2020

- Ralentissement du trend de croissance du secteur en raison de la pandémie Covid-19
- Nouvelle circulaire de l'Autorité visant l'assouplissement des règles prudentielles applicables aux compagnies d'assurances en lien avec la crise sanitaire COVID-19, notamment en matière de provisions clients
- Fusion par absorption de SANAD par ATLANTA avec une nouvelle dénomination sociale ATLANTASANAD

## 2. CHIFFRE D'AFFAIRES

	2020	2019	Variation	Part dans le CA
	Total 2020			
Affaires directes	45 161,5	44 693,1	1,0%	98,8%
Acceptations en réassurance	559,8	209,7	166,9%	1,2%
<b>TOTAL</b>	<b>45 721,3</b>	<b>44 902,9</b>	<b>1,8%</b>	<b>100,0%</b>

Le chiffre d'affaires du secteur a atteint un montant de 45,7 Milliard de dirhams en 2020 contre 44,9 Milliards de dirhams en 2019. Soit une augmentation de 1,8%.

## 3. ÉVOLUTION DES PRIMES PAR BRANCHE

Données ACAPS	2020	2019	Variation	Part dans le CA	Part dans le CA
				Total 2020	Total 2019
<b>VIE ET CAPITALISATION</b>	<b>20 395,4</b>	<b>20 463,6</b>	<b>-0,3%</b>	<b>44,6%</b>	<b>45,6%</b>
Epargne – Supports Dirhams	16 055,1	16 221,6	-1,0%	35,1%	36,1%
En cas de décès	2 918,2	3 013,2	-3,2%	6,4%	6,7%
Contrats à capital variable	1 422,1	1 228,8	15,7%	3,1%	2,7%
<b>NON-VIE</b>	<b>24 766,1</b>	<b>24 229,6</b>	<b>2,2%</b>	<b>54,2%</b>	<b>54,0%</b>
Evènements catastrophiques	476,7	0,0	-	1,0%	-
Automobile	11 964,5	11 952,1	0,1%	26,2%	26,6%
• dont RC Automobile	9 924,0	9 970,0	-0,5%	21,7%	22,2%
AT & MP	2 207,0	2 291,1	-3,7%	4,8%	5,1%
Accidents corporels	4 417,9	4 417,1	0,0%	9,7%	9,8%
• dont Maladie	3 751,4	3 717,0	0,9%	8,2%	8,3%
RC générale	567,8	568,0	0,0%	1,2%	1,3%
Incendie	1 920,9	1 609,3	19,4%	4,2%	3,6%
Risques techniques	173,6	288,6	-39,8%	0,4%	0,6%
Transport	652,6	639,8	2,0%	1,4%	1,4%
Assistance-crédit-caution	1 429,8	1 647,0	-13,2%	3,1%	3,7%
Autres opérations	955,3	816,7	17%	2,1%	1,8%
<b>ACCEPTATIONS EN REASSURANCE</b>	<b>559,8</b>	<b>209,7</b>	<b>166,9%</b>	<b>1,2%</b>	<b>0,5%</b>
Acceptations -vie	0,5	0,3	66,7%	0,0%	0,0%
Acceptations -Non-Vie	559,3	209,4	167,0%	1,2%	0,5%
<b>TOTAL</b>	<b>45 721,3</b>	<b>44 902,9</b>	<b>1,8%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

L'assurance Vie et Capitalisation a enregistré un chiffre d'affaires de 20,4 Milliards de dirhams en 2020 contre 20,5 Milliards de dirhams en 2019. Soit une baisse de 0,3%.

La contribution de l'assurance Vie et Capitalisation au chiffre d'affaires global du secteur a baissé en passant de 45,6% en 2019 à 44,6% en 2020. Cette variation est expliquée principalement par la baisse de la branche Capitalisation de 1% en 2020.

L'assurance Non-vie a enregistré un chiffre d'affaires de 24,7 Milliards de dirhams en 2020 contre 24,2 Milliards de dirhams en 2019. Soit une croissance de 2,2%. Cette augmentation est induite principalement par celle des branches Incendies (+19,4%), Transport (+2%) et Maladie (+0,9%).

La branche Automobile est celle qui contribue en premier au chiffre d'affaires du secteur, branche non vie (26,2% en 2020 et 26,6% en 2019)

L'acceptation en réassurance a enregistré en 2020 une augmentation de 166,9% induite principalement par la branche Non-Vie.

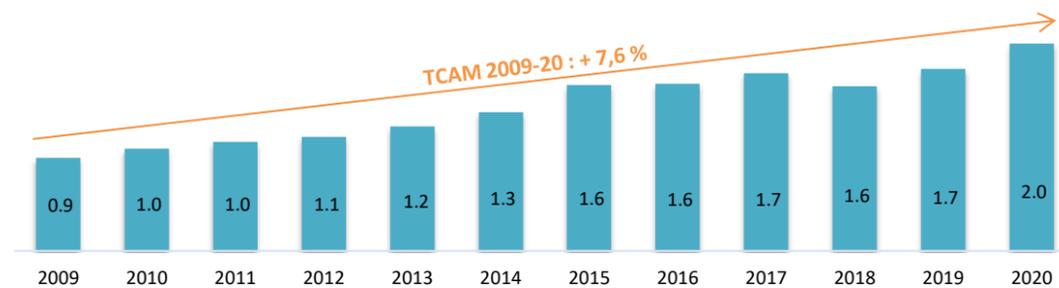


# RAPPORT DE GESTION

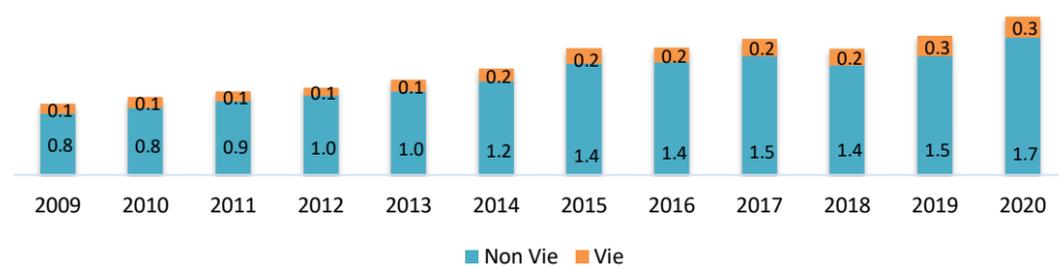
## 1. ACTIVITÉ COMMERCIALE AU COURS DE L'EXERCICE

Le groupe AFMA a enregistré un total primes émises nettes de 2 milliards de dirhams au titre de l'exercice 2020 contre 1.7 milliards en 2019. Soit une croissance de 14%.

Évolution des primes nettes émises (en MDH)



Répartition des primes nettes émises en 2020 - Vie et Non-Vie (en MDH)



Évolution du nombre de sinistres traités

En KDH	Nombre de sinistres		Variation 2020/2019
	2020	2019	
Accidents du Travail	3 367	4 626	-27%
Automobile	5 649	7 801	-28%
Avaries Transports	866	951	-9%
Incendie Risques Divers	1 800	2 203	-18%
Maladie incapacité et Décès	722 183	942 020	-23%
Assistance	1 055	646	63%
Vie et Capitalisation	909	565	61%
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>735 829</b>	<b>958 812</b>	<b>-23%</b>

Baisse moyenne de 23% du nombre de sinistres traités en 2020 par rapport à 2019 suite à la pandémie.



## 2. DIFFICULTES RENCONTREES

La difficulté majeure rencontrée en 2020 concerne l'impact de la pandémie Covid-19 sur les conditions du travail. Les dispositions nécessaires ont été prises afin de maintenir le service client tout en préservant la santé des collaborateurs et des partenaires.

## 3. INVESTISSEMENTS RÉALISÉS

Les investissements réalisés par AFMA au courant de l'exercice 2020 se chiffrent à 4.943 KDH financés en fonds propres.

Il s'agit essentiellement d'investissements en système d'information, en aménagements, en installations techniques et matériel informatique.

## 4. FILIALES ET PARTICIPATIONS

AFMA SA détient des participations dans ses filiales à hauteur de 70.796 KDH. En 2020, AFMA a pris une participation de 70% dans le capital du courtier AL FAHD ASSURANCES basé dans la ville de Rabat. Les dividendes remontés des filiales en 2020 totalisent un montant de 2,9 MDH réparti comme suit :

Filiale	Taux de participation	Dividende 2020 (en KDH)
AFMA RABAT	100,00%	100
AFMA MARRAKECH	99,90%	290
AFMA FÈS	99,95%	1 179
AFMA TANGER	99,80%	
AFMA AGADIR	87,90%	
AFMA OUJDA	99,00%	
MCA	100,00%	260
CAM	99,90%	929
AFMA LAAYOUNE	100,00%	
AFMA KÉNITRA	100,00%	
SAFE ASSUR	51,00%	
AL FAHD ASSURANCES	70,00%	

Les investissements réalisés au niveau des filiales durant 2020 sont comme suit :

Filiales	Investissements (en KDH)
AFMA AGADIR	7
AFMA RABAT	10
AFMA FÈS	9
AFMA MARRAKECH	19
AFMA OUJDA	121
SAFEASSUR	22
<b>TOTAL</b>	<b>188</b>

Il s'agit essentiellement des agencements, des installations techniques et du matériel informatique.

Les indicateurs financiers 2020 des filiales, exprimés en Chiffre d'Affaires et en Résultat Net sont relatés comme suit :

Filiales	Chiffre d'affaires (en KDH)	Résultat Net (en KDH)
AFMA AGADIR	3 140	302
AFMA MARRAKECH	1 718	222
AFMA RABAT	1 877	299
AFMA FÈS	2 605	1 234
AFMA TANGER	1 655	199
AFMA OUJDA	506	-6
MCA	4 737	41
CAM	6 802	811
AFMA LAAYOUNE	13	-276
AFMA KÉNITRA (*)	214	-264
SAFEASSUR (*)	1 073	183
AFMA AFRICA (*)	0	-10
AL FAHD ASSURANCES	7 022	2 076

(\*) Démarrage effectif de l'activité en 2020

## 5. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

À part les impacts futures de la pandémie COVID-19 sur l'économie nationale, aucun événement post-clôture n'est enregistré.

## 6. PERSPECTIVES D'AVENIR

Le groupe AFMA maintient sa politique de croissance et devrait ainsi consolider sa position de leader sur le marché national du courtage en assurance.

## 7. EXAMEN DES COMPTES ET DES RÉSULTATS 2020

### a. Comptes Sociaux au 31 décembre 2020 / Comptes de Résultat

En KDH	Réalisé 2020 R20	Réalisé 2019 R19	Variation R20/R19	Variation en % en %
PRODUITS D'EXPLOITATION	180 489	178 309	2 181	1%
CHARGES D'EXPLOITATION	108 283	107 400	883	1%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	72 206	70 908	1 298	2%
RÉSULTAT FINANCIER	3 385	3 327	58	2%
RÉSULTAT NON COURANT	-7 828	-2 461	-5 367	NS
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	67 763	71 774	-4 011	-6%
RÉSULTAT NET	45 669	50 071	-4 402	-9%

**RESULTAT NET RETRAITE\*** 50 789 50 071 718 1%

\* Indicateur retraité de la contribution au fonds Covid et de l'amnistie fiscale

Les produits d'exploitation sont constitués principalement par les commissions de courtage que perçoit la société sur les primes d'assurances émises.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 180 489 KDH en 2020 contre 178 309 KDH au titre de l'exercice précédent. Soit une augmentation de 1%.

Le résultat net social d'AFMA s'établit à 45 669 KDH en 2020 contre 50 071 KDH au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de 9%.

Le résultat net social retraité de la contribution au fonds Covid-19 de 7 MDH (amortie sur 5 ans en social) et de l'amnistie fiscale de 4.1 MDH (inscrite en charges non courantes), s'établit à 50 789 KDH. Soit une augmentation de 1% par rapport à 2019.

### b. Comptes Sociaux au 31 décembre 2020 / Bilan

Actif	31/12/2020	31/12/2019	Passif	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations en non valeurs	7 309	792	Capitaux propres	58 811	63 142
Immobilisations incorporelles	2 330	2 194	• Capital social	10 000	10 000
Immobilisations corporelles	11 832	12 112	• Réserves légales	1 000	1 000
Immobilisations financières	70 871	59 841	• Reports à nouveau	2 142	2 071
			• Résultat net de l'exercice	45 669	50 071
			Dettes de financements	20 092	7 737
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>92 342</b>	<b>74 940</b>	<b>TOTAL FINANCEMENT PERMANENT</b>	<b>78 903</b>	<b>70 880</b>
Fournisseurs débiteurs	1 970	762	Fournisseurs et comptes rattachés	469 097	406 305
Clients et comptes rattachés	459 998	400 801	Clients créditeurs avances et acomptes	46 988	24 877
Personnel	142	107	Personnel	3 500	6 164
État	920	987	Organismes sociaux	2 170	2 131
Autres débiteurs	56 749	79 733	État	5 560	4 731
Comptes de régularisation Actif	700	262	Autres créanciers	28 481	30 182
			Comptes de régularisation Passif	128	703
			Provisions pour risques et charges	209	209
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>520 477</b>	<b>482 651</b>	<b>TOTAL PASSIF CIRCULANT</b>	<b>556 133</b>	<b>475 301</b>
<b>TRÉSORERIE - ACTIF</b>	<b>37 836</b>	<b>25 545</b>	<b>TRÉSORERIE - PASSIF</b>	<b>15 619</b>	<b>36 955</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>650 655</b>	<b>583 136</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>650 655</b>	<b>583 136</b>

Le total bilan de la société AFMA s'élève à 650 655 KDH au 31 décembre 2020 contre 583 136 KDH au 31 Décembre 2019.

### c. Comptes Consolidés au 31 décembre 2020/ CPC sans retraitement IFRS 16

En KDH	Réalisé 2020 R20	Réalisé 2019 R19	Variation R20/R19	Variation en % en %
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	203 615	193 901	9 715	5%
Chiffre d'affaires	203 615	193 901	9 715	5%
CHARGES DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	121 747	118 842	2 904	2%
EBITDA	88 006	79 747	8 259	10%
Résultat d'exploitation courant	81 869	75 059	6 811	9%
Résultat d'exploitation	64 616	72 601	-7 984	-11%
Résultat financier	908	-12	920	NS
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	65 524	72 589	-7 064	-10%
Résultat net des entreprises intégrées	43 349	50 057	-6 707	-13%
Résultat net part du groupe	42 572	50 184	-7 612	-15%

**Résultat net part du groupe retraité\*** 53 146 50 184 2 963 6%

\* Indicateur retraité de la contribution au fonds covid-19 et de l'amnistie fiscale

Les produits des activités ordinaires s'élèvent à 203 615 KDH en 2020 contre 193 901 KDH au titre de l'exercice précédent enregistrant ainsi une augmentation de 5%.

Le résultat avant impôt est de 65 524 KDH en 2020 contre 72 589 KDH en 2019. Soit une baisse de 10%.

Le résultat net part du groupe s'établit à 42 572 KDH contre 50 184 KDH en 2019. Soit une baisse de 15%.

Le RNPG, retraité de la contribution au fonds Covid-19 de 7 MDH et de l'amnistie fiscale de 5.1 MDH inscrites en charges non courantes, est de 53 146 KDH et en augmentation de 6% par rapport à 2019.

d. Comptes Consolidés au 31 décembre 2020/CPC avec retraitement IFRS 16

En KDH	Réalisé 2020	Réalisé 2019	Variation	Variation en %
	R20	R19	R20/R19	en %
<b>PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES</b>	<b>203 615</b>	<b>193 901</b>	<b>9 715</b>	<b>5%</b>
Chiffre d'affaires	203 615	193 901	9 715	5%
<b>CHARGES DES ACTIVITÉS ORDINAIRES</b>	<b>116 241</b>	<b>113 408</b>	<b>2 833</b>	<b>2%</b>
EBITDA	100 369	91 164	9 205	10%
Résultat d'exploitation courant	87 374	80 493	6 882	9%
Résultat d'exploitation	70 133	78 035	-7 901	-10%
Résultat financier	-4 600	-5 488	888	NS
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	65 533	72 546	-7 014	-10%
Résultat net des entreprises intégrées	43 310	50 007	-6 697	-13%
Résultat net part du groupe	42 558	50 137	-7 580	-15%
<b>RNPG RETRAITE*</b>	<b>53 132</b>	<b>50 137</b>	<b>2 995</b>	<b>6%</b>

\* Indicateur retraité de la contribution au fonds Covid-19 et de l'amnistie fiscale

L'application de la norme IFRS 16 relative aux contrats de location à partir de janvier 2019 n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat consolidé d'AFMA.

L'incidence de cette norme porte uniquement sur la présentation des résultats intermédiaires suite à la répartition des loyers en dotations aux amortissements et en charges d'intérêts :

RÉSULTAT FINANCIER	RÉSULTAT D'EXPLOITATION
- 5 508 KDH par rapport au résultat financier sans retraitement IFRS 16	+ 5 517 KDH par rapport au résultat d'exploitation sans retraitement IFRS 16

Le RNPG s'établit à 42 558 KDH en 2020 contre 50 137 KDH au titre de l'exercice précédent. Le RNPG retraité de la contribution au fonds Covid-19 et de l'amnistie fiscale est de 53 132 KDH, soit une augmentation de 6% par rapport à 2019.

## 8. PROPOSITION D'EFFECTATION DU RÉSULTAT

- Bénéfice net comptable ..... 45 668 906,08 dirhams
- Report à nouveau antérieur ..... 2 142 214,46 dirhams
- Bénéfice distribuable..... 47 811 120,54 dirhams
- Dividendes (Soit 47 dirhams par action)..... 47 000 000,00 dirhams
- Le reliquat à reporter à Nouveau..... 811 120,54 dirhams

## 9. DÉCOMPOSITION DU SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS PAR ÉCHÉANCE

Date de clôture	Montant des dettes à la date de clôture	Montant des dettes non échues	Montant des dettes échues à moins de 30 jours	Montant des dettes échues entre 31 et 60 jours	Montant des dettes échues entre 61 et 90 jours	En MAD
						Montant des dettes de plus de 90 jours
31/12/2020	4 800 777		2 776 577	661 694	107 129	1 255 377

(\*) Hors Dettes des Compagnies d'assurances

## 10. CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Les anciennes conventions approuvées par les administrateurs et les actionnaires continuent à produire leurs effets dans les conditions initiales. Ces conventions ainsi que les nouvelles conventions déjà approuvées seront étayées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

## 11. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le mandat de vos Administrateurs sera échu le jour de l'AGO d'approbation des comptes 2020. Le mandat des Commissaires aux Comptes est toujours en cours.

## 12. LISTE DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

CIMR (représenté par KHALID CHEDDADI)	Président de la CIMR
Entité	Mandat
AFMA	Administrateur
AL MADA HOLDING	Administrateur
A6 immobilier	Administrateur
Banque Centrale Populaire	Administrateur
Société des Boissons du Maroc	Administrateur
CFG BANK	Administrateur
Ciments du Maroc	Administrateur
EQDOM	Administrateur
LAFARGE HOLCIM MAROC	Administrateur
RISMA	Administrateur
SOCIÉTÉ DE SEL DE MOHAMMEDIA	Administrateur
SOMED	Administrateur
SONASID	Administrateur
Lesieur Cristal	Administrateur

TENOR GROUP (représenté par JALIL BENSAID)	Directeur Général Groupes Accolade et Isosell
Entité	Mandat
AFMA	Administrateur
Ténor Finances	Administrateur
PSD	Administrateur
Ténor Distrib	Administrateur
Ténor Services	Administrateur

SALAHEDDINE MEZOVAR	Président de Conseils et Administrateur
Entité	Mandat
AFMA	Administrateur
TAVEX GROUPE	Administrateur
EURO'S AGENCY AFRICA	Président
KTRIUM INVEST&ADVISORY	Président fondateur
GESAN SA	Président
CEDITRIUM BUSINESS	Président

FARID BENSAID	Président de Ténor Group
Entité	Mandat
AFMA	Président Directeur Général
Accolade SA	Président Directeur Général
Entrepôts Africains	Administrateur
Mercure.Com	Président Directeur Général
Ténor Distrib	Président Directeur Général
Ténor Finances	Président Directeur Général
Ténor Group	Président Directeur Général
Thais	Président Directeur Général
PSD	Président Directeur Général
Ténor Services	Président Directeur Général



## LISTE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE

FIPAR-HOLDING (représenté par KHALID ZIANE)	
Entité	Mandat
AFMA	Administrateur
AFRIQUIA SMDC	Administrateur
CIMENTS DU MAROC	Administrateur
CROWN PACKAGING MAROC	Administrateur
JORF FERTILIZERS COMPANY V (JFC V)	Administrateur
MEDI TELECOM	Administrateur
SCE CHEMICALS	Administrateur
TANGER MED 2	Administrateur
TANGER MED PORT AUTHORITY (TMPA)	Administrateur

TENOR FINANCES (représenté par LOTFI KOSSEMTINI)	
Entité	Mandat
AFMA	Administrateur
Ténor Group	Administrateur
PSD	Administrateur
Ténor Distrib	Administrateur
Accolade SA	Administrateur
Kenza Mall	Administrateur

SAAD HASSAR	
Entité	Mandat
AFMA	Administrateur
Autohall	Administrateur
Autohall Immobilier	Président du Conseil
SM Tabac	Administrateur
Stockvis	Administrateur
Unimer	Administrateur
Zalar	Président du Conseil

NADER MAWLAWI	
Entité	Mandat
AFMA	Président du conseil
ECHOMEDIAS	Président du conseil
ECOSTUDIEZ	Président du conseil
ECOPRINT	Président du conseil



[31/05/2020](#)

Communiqué des indicateurs du premier trimestre 2020



[28/08/2020](#)

Communiqué des indicateurs du deuxième trimestre 2020



[30/09/2020](#)

Communiqué financier des indicateurs semestriels 2020



[30/11/2020](#)

Communiqué des indicateurs du troisième trimestre 2020



[26/02/2021](#)

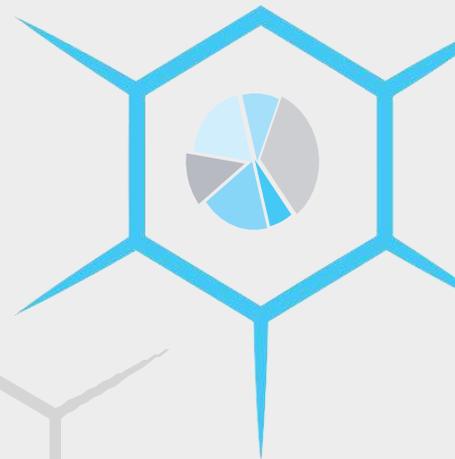
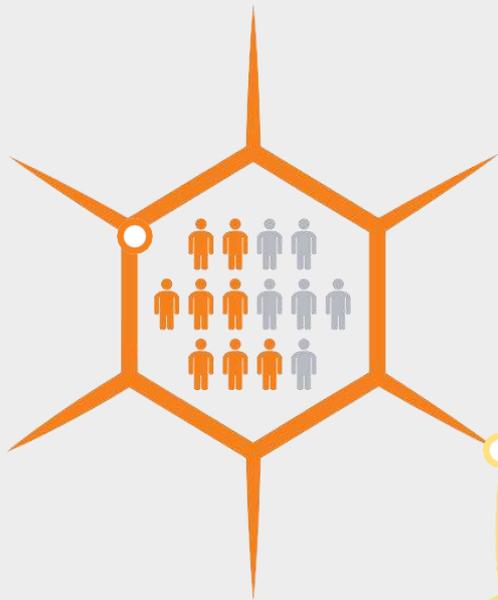
Communiqué des indicateurs du quatrième trimestre 2020



[31/03/2021](#)

Communiqué financier des indicateurs annuels 2020

GROUPE



**COMPTES ANNUELS SOCIAUX ET CONSOLIDES**  
**EXERCICE 2020**

## ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

ACTIF CONSOLIDE EN DIRHAM	31/12/2020	31/12/2019
Goodwill	60 657 658	50 606 694
Immobilisations incorporelles	3 944 704	2 196 000
Immobilisations corporelles (*)	64 646 966	56 636 334
Titres mis en équivalence	0	
Autres actifs financiers non courants	339 530	213 735
Actifs d'impôts différés	11 633 105	8 912 518
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>141 221 964</b>	<b>118 565 281</b>
Stocks	0	
Créances clients nettes	546 137 208	466 605 843
Autres créances courantes nettes	60 360 353	84 929 308
Trésorerie et équivalent de trésorerie	44 654 141	31 042 486
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>	<b>651 151 702</b>	<b>582 577 637</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>792 373 666</b>	<b>701 142 918</b>

PASSIF CONSOLIDE EN DIRHAM	31/12/2020	31/12/2019
Capital	10 000 000	10 000 000
Réserves Consolidées	-22 710 992	-21 487 648
Résultats Consolidés de l'exercice	42 557 878	50 137 351
<b>Capitaux propres part du groupe</b>	<b>29 846 886</b>	<b>38 649 703</b>
Réserves minoritaires	316 797	-81 935
Résultat minoritaire	751 954	-130 514
<b>Capitaux propres part des minoritaires</b>	<b>1 068 751</b>	<b>-212 449</b>
<b>CAPIAUX PROPRES D'ENSEMBLE</b>	<b>30 915 637</b>	<b>38 437 253</b>
<u>Dettes financières non courantes :</u>	85 927 991	70 635 676
-Dont dettes envers les établissements de crédit	12 565 554	4 414 280
-Dont obligations locatives non courantes IFRS 16	73 362 437	66 221 396
Impôt différé passif	163 216	164 913
<b>Total passifs non courants</b>	<b>86 091 207</b>	<b>70 800 589</b>
Provisions courantes	360 976	360 976
<u>Dettes financières courantes :</u>	30 604 122	48 625 740
-Dont dettes envers les établissements de crédit	22 826 205	42 565 139
-Dont obligations locatives non courantes IFRS 16	7 777 917	6 060 601
Dettes fournisseurs	560 893 514	476 667 355
Autres passifs courants	83 508 209	66 251 005
<b>Total dettes courantes</b>	<b>675 366 821</b>	<b>591 905 076</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>792 373 666</b>	<b>701 142 918</b>

<b>ETAT DU RESULTAT GLOBAL EN DIRHAM</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Chiffre d'affaires	203 615 412	193 900 486
Autres produits de l'activité		
<b>Produits des Activités Ordinaires</b>	<b>203 615 412</b>	<b>193 900 486</b>
Achats consommés	-51 754 178	-49 003 531
Charges de personnel	-49 197 431	-51 747 231
Impôts et taxes	-2 294 389	-1 985 271
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	-12 995 436	-10 672 305
<b>Charges des Activités Ordinaires</b>	<b>-116 241 434</b>	<b>-113 408 338</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION COURANT</b>	<b>87 373 978</b>	<b>80 492 148</b>
Autres produits&charges d'exploitation non courants	-17 241 164	-2 458 060
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>70 132 814</b>	<b>78 034 088</b>
Coût de l'endettement net	-5 058 769	-5 606 852
Autres produits financiers	459 035	119 343
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-4 599 734</b>	<b>-5 487 509</b>
<b>RESULTAT AVANT IMPOT DES ENTREPRISES INTEGREES</b>	<b>65 533 080</b>	<b>72 546 579</b>
Impôts sur les sociétés	-24 227 738	-22 393 387
Impôt différé	2 004 490	-146 356
<b>RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES</b>	<b>43 309 832</b>	<b>50 006 836</b>
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>	<b>43 309 832</b>	<b>50 006 836</b>
Intérêts minoritaires	751 954	-130 514
<b>RESULTAT NET-PART DU GROUPE</b>	<b>42 557 878</b>	<b>50 137 351</b>
<b>Résultat Net par Action</b>	<b>42,56</b>	<b>50,14</b>
<b>Résultat net dilué par Action</b>	<b>42,56</b>	<b>50,14</b>

<b>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE EN DIRHAM</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>65 533 080</b>	<b>72 546 579</b>
+/- Dotations nettes des provisions et aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	10 935 412	9 611 608
+/- Perte nette/gain net sur cessions des actifs	-196 999	
Variations du BFR	46 486 709	46 086 444
Dividendes payés	-56 502 158	-60 596 960
<b>= Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>66 256 044</b>	<b>67 647 671</b>
Impôts sur les bénéfices payés	-23 528 988	-22 393 382
<b>= Flux net de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>42 727 056</b>	<b>45 254 289</b>
Acquisitions de filiales et participations (net de trésorerie et équivalents de trésorerie acquis)	-10 501 896	-1 047 000
Acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles	-3 501 413	-5 642 180
Augmentation/Diminution nette des autres actifs financiers	1 355 500	
Dividendes reçus (des sociétés contrôlées)	2 758 151	3 596 960
<b>= Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>-9 889 658</b>	<b>-3 092 220</b>
Capital	350 000	
Emissions de nouveaux emprunts	15 000 000	
Remboursements d'emprunts long terme	-4 669 762	-4 866 305
Remboursements Passifs locatifs- IFRS 16	-7 022 111	-3 856 439
<b>= Flux net de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>3 658 127</b>	<b>-8 722 744</b>
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE</b>	<b>36 495 525</b>	<b>33 439 325</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie net à l'ouverture	-8 199 907	-41 639 232
Trésorerie et équivalents de trésorerie net à la clôture	28 295 917	-8 199 907

<b>TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>Capital</b>	<b>Réserves</b>	<b>Résultat</b>	<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>Résultat minoritaires</b>	<b>Capitaux Propres consolidés</b>	<b>Capitaux propres part du groupe</b>
<b>Au 1er janvier 2020</b>	<b>10 000 000</b>	<b>(21 487 648)</b>	<b>50 137 351</b>	<b>(81 935)</b>	<b>(130 514)</b>	<b>38 437 253</b>	<b>38 649 703</b>
Dividendes distribués		-50 000 646		-1 203		-50 001 849	-50 000 646
Affectation du résultat 2019		50 137 351	-50 137 351	-130 514	130 514		
Résultat de l'exercice			42 557 878		751 954	43 309 832	42 557 878
Intégration nouvelles filiales		289 188		543 524		832 712	289 188
Autres variations Impact IFRS 16		-1 649 237		-13 075		-1 662 312	-1 649 237
<b>Au 31 Décembre 2020</b>	<b>10 000 000</b>	<b>-22 710 992</b>	<b>42 557 878</b>	<b>316 797</b>	<b>751 954</b>	<b>30 915 636</b>	<b>29 846 886</b>

## Informations complémentaires aux états consolidés

### I- PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers consolidés du Groupe AFMA sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales (IFRS) adoptées au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2019 telles que publiées à cette même date.

A l'exception de l'IFRS 16 entrée en vigueur à partir de 2019, les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2019 sont identiques à celles utilisées dans les états financiers annuels 2018

### II- PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION

Les sociétés dans lesquelles AFMA exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. La notion de contrôle d'une entité est basée sur trois critères :

- Le pouvoir sur l'entité, c'est-à-dire la capacité de diriger les activités qui ont le plus d'impacts sur sa rentabilité ;
- L'exposition aux rendements variables de l'entité, qui peuvent être positifs, sous forme de dividende ou de tout autre avantage économique, ou négatifs ;
- Et le lien entre le pouvoir et ces rendements, soit la faculté d'exercer le pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements obtenus.

Le contrôle exclusif est présumé pour les sociétés dans lesquelles AFMA SA détient plus de 50% des droits de vote.

Les titres des sociétés dans lesquelles AFMA exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sont consolidés par mise en équivalence. Cette influence est présumée lorsqu'AFMA détient entre 20 et 50 % des droits de vote. Aucune des sociétés du périmètre n'est consolidée par mise en équivalence.

Les opérations réciproques des sociétés intégrées globalement ainsi que les pertes et profits internes sont éliminés en totalité dans les états financiers consolidés.

### II- PRINCIPALES REGLES ET METHODES APPLICABLES

#### A-REGROUPEMENT D'ENTREPRISES -Good Will

Lors d'un regroupement d'entreprise, les actifs et les passifs de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur.

La différence entre le coût d'acquisition et la quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs de la société acquise est comptabilisée en écart d'acquisition.

Le processus d'analyse de l'écart d'acquisition doit être finalisé dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition. Au-delà du délai de 12 mois, tout ajustement dont la contrepartie est un actif ou un passif financier est, en principe, comptabilisé en résultat.

Les écarts d'acquisition positifs ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. En cas de perte de valeur, la dépréciation constatée au compte de résultat, dans la rubrique dépréciation d'actifs, est irréversible.

#### B-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Conformément à la norme IAS 38, « Immobilisations incorporelles », les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles d'AFMA (essentiellement des logiciels) sont à durée de vie définie et sont amorties selon le mode linéaire sur une durée de 5 à 7 ans. L'amortissement commence dès la mise en service de l'immobilisation.

#### C-IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Conformément à la norme IAS 16, la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de création.

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût historique et ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés à partir de la date de mise en service, suivant le mode linéaire.

La durée d'amortissement est basée sur la durée d'utilité estimée

#### C-CONTRATS DE LOCATION : NOUVELLE NORME IFRS 16

La norme IFRS 16 a été publiée en janvier 2016, en remplacement de la norme IAS 17 « contrats de location ». Elle est entrée en application en 2019. Cette nouvelle norme a pour objet de :

-Apprécier l'incidence des contrats de location sur les états financiers

-Donner une image fidèle des opérations relatives aux contrats de location

Les principaux apports de cette nouvelle norme portent sur :

-La suppression du modèle dual de comptabilisation pour les preneurs (Location simple Vs Location financement)

-L'institution d'un modèle unique aboutissant à la constatation d'un droit d'utilisation à l'actif en contre partie d'une obligation locative au passif

-L'ajout des coûts initiaux liés à l'obtention du contrat de location à la valeur comptable de l'actif sous-jacent

Lors de la comptabilisation d'un contrat de location, la norme IFRS 16 prévoit la distinction entre

-la partie loyer en rémunération du droit d'utilisation de l'actif selon IFRS16, avec création d'une dette de location au bilan ;

-La partie liée à une autre prestation de services comme une charge d'exploitation.

#### Mesure de transition

Le Groupe AFMA a retenu la méthode de rétroactivité partielle en évaluant l'actif comme si IFRS 16 avait été appliquée depuis le début du contrat de location en utilisant le taux d'emprunt marginal à la date de la transition.

#### Durée

La durée retenue par le groupe AFMA est liée comme suit et ce en fonction des types de contrat :

-5 ans pour les contrats de location longue durée « Matériel de transport »

-21 ans pour les contrats de location des immeubles.

La durée de (21 ans) pour les contrats de location des constructions est retenue pour les considérations suivantes :

-Principalement, l'existence des contrats dont la durée de location écoulée entre l'année en cours et leur date de début est supérieure ou égale à 12 ans

-Le fait que le locataire dispose juridiquement d'un droit au bail lui permettant le renouvellement de son bail pour des périodes triennales (option de prolongation), ainsi que l'intention du locataire de poursuivre ses activités dans les mêmes locaux

#### Taux d'actualisation

Selon la norme IFRS 16, le taux d'actualisation est le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou à défaut le taux marginal d'endettement de la société AFMA.

En 2020, les retraitements relatifs à cette norme ont été recalculés sur une base mensuelle et non annuelle.

#### D-NOUVELLE INTERPRETATION IFRIC 23

L'IFRIC 23 clarifie les dispositions d'IAS 12 « impôt sur le résultat » et précise la manière dont les incertitudes liées aux impôts sur le résultat doivent être présentées dans les comptes annuels du groupe. Le Groupe AFMA a adopté les choix et les options normatives liés à cette interprétation. Le groupe AFMA n'a pas relevé d'incertitudes à la date d'arrêt des comptes 2019.

Entité	Activité	Pourcentage de contrôle en %	Type de contrôle	Méthode de consolidation
AFMA SA	Courtage en assurance	Mère	Mère	Mère
AFMA Rabat	Courtage en assurance	100	Contrôle exclusif	Intégration globale
AFMA Marrakech	Courtage en assurance	100	Contrôle exclusif	Intégration globale
AFMA Tanger	Courtage en assurance	100	Contrôle exclusif	Intégration globale
AFMA Agadir	Courtage en assurance	88	Contrôle exclusif	Intégration globale
AFMA Fès	Courtage en assurance	100	Contrôle exclusif	Intégration globale
MCA	Courtage en assurance	100	Contrôle exclusif	Intégration globale
AFMA Oujda	Courtage en assurance	99	Contrôle exclusif	Intégration globale
AFMA Laayoune	Courtage en assurance	100	Contrôle exclusif	Intégration globale
CAM	Courtage en assurance	100	Contrôle exclusif	Intégration globale
AFMA AFRICA	Courtage en assurance	99.6	Contrôle exclusif	Intégration globale
AFMA Kénitra	Courtage en assurance	100	Contrôle exclusif	Intégration globale
SAFE Assur	Courtage en assurance	51	Contrôle exclusif	Intégration globale
AL FAHD Assurances	Courtage en assurance	70	Contrôle exclusif	Intégration globale

### III-Détail des comptes

#### 1-Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles	Ouverture	Acquisitions	Entrée de périmètre	Cessions	Dotations de l'exercice	Clôture
Brevets et droits assimilés	2 934 063	514 602	237 890			3 686 555
Fonds commercial			1 500 000			1 500 000
<b>Total Immobilisations incorporelles</b>	<b>2 934 063</b>	<b>514 602</b>	<b>1 737 890</b>			<b>5 186 555</b>
<b>Total Amt. immobilisations incorporelles</b>	<b>-738 063</b>		<b>-98 219</b>		<b>-405 569</b>	<b>-1 241 851</b>
<b>Total Valeur Nette</b>	<b>2 196 000</b>	<b>514 602</b>	<b>1 639 671</b>		<b>-405 569</b>	<b>3 944 704</b>

#### 2-Immobilisations Corporelles

En dirham	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Entrée de périmètre	Révision IFRS 16	Dotations de l'exercice	Clôture
Constructions	89 110 944	5 408 722	-3 203 548	2 127 161	4 934 803		98 378 082
Installations techniques, matériel & outillage	430 200	2 999	-100 000	541 827			875 026
Immobilisations corporelles en cours	262 500						262 500
Autres immobilisations corporelles	64 333 783	6 299 492	-4 903 522	1 805 449	-1 141 024		66 394 178
<b>Total Immobilisations corporelles</b>	<b>154 137 427</b>	<b>11 711 213</b>	<b>-8 207 070</b>	<b>4 474 437</b>	<b>3 793 779</b>	<b>0</b>	<b>165 909 786</b>
Amortissement des constructions	-50 506 907		993 942	-926 323	-881 656	-4 291 038	-55 611 982
Amortissement des inst tech, mat et outillage	-317 320		98 611	-135 255		-95 631	-449 595
Amortissement des autres immo. corporelles	-46 676 866		4 879 792	-398 654	1 872 509	-4 878 024	-45 201 243
<b>Total Amt. immobilisations corporelles</b>	<b>-97 501 093</b>		<b>5 972 345</b>	<b>-1 460 232</b>	<b>990 853</b>	<b>-9 264 693</b>	<b>-101 262 820</b>
<b>Total Valeur Nette</b>	<b>56 636 335</b>	<b>11 711 213</b>	<b>-2 234 725</b>	<b>3 014 205</b>	<b>4 784 632</b>	<b>-9 264 693</b>	<b>64 646 966</b>

#### 3-Immobilisations Corporelles : droits d'utilisation des actifs corporels (Contrats de location)

En dirham	Ouverture	Acquis de nouveaux Droits d'utilisat. IFRS 16	Acquis. Immos en crédit bail	Entrée de périmètre	Sortie de contrat	Révision IFRS 16	Dotations de l'exercice	Clôture
Constructions	89 110 944	5 408 722			-1 095 224	4 934 803		98 359 245
Autres immobilisations corporelles	24 189 982	2 964 620	351 060	758 959		-1 141 024		27 123 597
<b>Total Immobilisations corporelles</b>	<b>113 300 926</b>	<b>8 373 342</b>	<b>351 060</b>	<b>758 959</b>	<b>-1 095 224</b>	<b>3 793 779</b>		<b>125 482 842</b>
Amt. des constructions	-50 506 907					-881 656	-4 220 592	-55 609 155
Amt. des autres immobilisations corporelles	-19 095 539			-41 938		1 872 509	-1 538 544	-18 803 512
<b>Total Amt/dép. immobilisations corporelles</b>	<b>-69 602 446</b>			<b>-41 938</b>		<b>990 853</b>	<b>-5 759 136</b>	<b>-74 412 667</b>
<b>Total Valeur Nette</b>	<b>43 698 480</b>	<b>8 373 342</b>	<b>351 060</b>	<b>717 021</b>	<b>-1 095 224</b>	<b>4 784 632</b>	<b>-5 759 136</b>	<b>51 070 175</b>

#### 4-Créances clients et autres créances

En dirham	déc-20	déc-19
Clients	567 785 378	486 404 659
Provision clients	-21 648 170	-19 798 816
<b>Créances clients nettes</b>	<b>546 137 208</b>	<b>466 605 843</b>
Acomptes fournisseurs	2 820 600	1 119 320
Créances fiscales	3 013 785	3 628 673
Créances sociales	197 303	177 906
Autres créances	54 704 922	80 180 574
Provisions autres créances	-376 257	-177 165
<b>Autres Créances Nettes</b>	<b>60 360 353</b>	<b>84 929 308</b>

## 5-Provisions

En dirham	Provisions pour risques et charges	Total
<b>Au 01 janvier 2019</b>	<b>1 237 517</b>	<b>1 237 517</b>
Augmentation		
Diminution avec utilisation	-876 541	-876 541
<b>Au 31 Décembre 2019</b>	<b>360 976</b>	<b>360 976</b>
Diminution avec utilisation		
<b>Au 31 Décembre 2020</b>	<b>360 976</b>	<b>360 976</b>
<b>Dont à plus d'un an</b>	<b>342 225</b>	<b>342 225</b>
<b>Dont à moins d'un an</b>	<b>18 751</b>	<b>18 751</b>

## 6-Dettes financières et passif locatif

En dirham	2020			2019
	A moins d'un an	A plus d'un an	Total	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 467 682	12 565 554	19 033 236	7 737 026
Dettes sur immobilisations en location-financement – IAS 17	211 406	672 465	883 871	
Dettes de passifs locatifs – IFRS 16	7 566 511	72 689 972	80 256 483	72 281 997
Concours Bancaires courants et soldes créditeurs de banques	16 358 523		16 358 523	39 242 393
<b>Total Dettes Financières</b>	<b>30 604 122</b>	<b>85 927 991</b>	<b>116 532 113</b>	<b>119 261 416</b>

## 7-Dettes fournisseurs et autres créditeurs

En dirham	déc-20	déc-19
Dettes Fournisseurs	560 893 514	476 667 355
Avances clients	56 541 105	34 126 273
Dettes Fiscales	6 658 890	5 171 855
Dettes Sociales	7 032 217	9 846 557
Autres dettes et comptes de régularisation	13 275 997	17 106 320
<b>Dettes Fournisseurs et Autres Crédeurs</b>	<b>644 401 723</b>	<b>542 918 360</b>

## 8-Trésorerie

En dirham	déc-20	déc-19
Chèques et Valeurs à encaisser	827 956	12 782 276
Banques (soldes débiteurs)	43 796 765	18 143 085
Caisse	27 620	117 125
Equivalents de trésorerie	1 799	
<b>Trésorerie et équivalent de trésorerie</b>	<b>44 654 140</b>	<b>31 042 486</b>
Banques (Solde créditeurs)	16 250 857	38 885 132
Intérêt courus non échus à payer	107 666	357 261
<b>Trésorerie passif</b>	<b>16 358 523</b>	<b>39 242 393</b>
<b>Trésorerie nette</b>	<b>28 295 617</b>	<b>-8 199 907</b>

**9-Achats consommés**

En dirham	2020	2019
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	29 497 652	27 778 440
Locations et charges locatives	980 413	1 093 797
Déplacements, missions et réceptions	2 835 275	4 400 365
Achats de Travaux, études et services	6 293 066	4 503 379
Reste du poste	12 147 772	11 227 550
<b>Total</b>	<b>51 754 178</b>	<b>49 003 531</b>

**10-Charges du personnel**

En dirham	2020	2019
Salaires et traitements	38 741 239	41 150 678
Autres charges sociales	9 713 812	9 424 088
Reste du poste des charges de personnel	742 381	1 172 465
<b>Charges de Personnel</b>	<b>49 197 432</b>	<b>51 747 231</b>
<b>Effectif</b>	<b>284</b>	<b>266</b>

**11-Dotations nettes aux amortissements et provisions**

En dirham	2020	2019
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations	3 911 126	3 627 441
Dotation nettes aux amortissements des droits d'utilisation - IFRS 16	7 035 864	5 983 827
Dotations nettes aux provisions de l'actif circulant	2 048 446	1 918 907
Autres Dotations nettes aux amortissements et provisions		-857 870
<b>Dotations nettes aux amortissements et provisions</b>	<b>12 995 436</b>	<b>10 672 305</b>

**12-Impôt sur les resultats**

En dirham	2020	2019
Impôts exigibles	- 24 227 738	22 635 984
Impôts différés	2 004 490	-146 356
<b>Total</b>	<b>- 22 223 248</b>	<b>22 836 520</b>

**13-Engagements hors bilan**

En dirham	déc-20	déc-19
Avals, cautions et garanties données	449 602	155 118
<b>Total engagements donnés</b>	<b>449 602</b>	<b>155 118</b>

**14-Evénements postérieurs à la clôture**

À part les impacts futurs de la pandémie COVID-19 sur l'économie nationale, aucun événement post-clôture n'est enregistré.

## BILAN (ACTIF)

Exercice clos le 31/12/2020

ACTIF	EXERCICE			EXERCICE PRECEDENT
	Brut	Amortissements provisions	Net	Net
<b>IMMOBILISATION EN NON-VALEUR (A)</b>	11 711 069,84	4 402 096,31	7 308 973,53	792 037,01
* Frais préliminaires				
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	11 711 069,84	4 402 096,31	7 308 973,53	792 037,01
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)</b>	3 445 605,48	1 115 792,96	2 329 812,52	2 194 380,01
* Immobilisations en recherche et développement				
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	3 323 325,48	1 115 792,96	2 207 532,52	1 906 380,01
* Fonds commercial				
* Autres immobilisations	122 280,00		122 280,00	288 000,00
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)</b>	33 206 444,23	21 374 106,76	11 832 337,47	12 112 348,48
* Terrains				
* Constructions				
* Installations techniques, matériel et outillage	430 200,00	360 340,00	69 860,00	112 880,00
* Matériel de transport	263 022,54	262 096,15	926,39	77 366,47
* Mobilier, matériel bureau et aménagements divers	32 250 721,69	20 751 670,61	11 499 051,08	11 659 602,01
* Autres Immobilis, corporelles				
* Immobilis, corporelles en cours	262 500,00		262 500,00	262 500,00
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)</b>	70 870 924,04		70 870 924,04	59 840 924,04
* Prêts immobiliers				
* Autres créances financières	75 201,25		75 201,25	75 201,25
* Titres de participation	70 795 722,79		70 795 722,79	59 765 722,79
* Autres titres immobilisés				
<b>ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (E)</b>				
* Diminution des créances immobilisées				
* Augmentation des dettes financières				
<b>Total I (A+B+C+D+E)</b>	119 234 043,59	26 891 996,03	92 342 047,56	74 939 689,54
<b>STOCKS (F)</b>				
* Marchandises				
* Matières et fournitures consommables				
* Produits en cours				
* Produits intermédiaires et produits résiduels				
* Produits finis				
<b>CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)</b>	535 834 900,97	15 357 406,29	520 477 494,68	482 651 447,66
* Fourniss. débiteurs, avances et acomptes	2 147 192,63	177 165,32	1 970 027,31	761 904,94
* Client et comptes rattachés	474 978 681,83	14 981 148,65	459 997 533,18	400 801 037,31
* Personnel	141 513,36		141 513,36	106 947,91
* Etat	920 194,14		920 194,14	986 508,01
* Comptes d'associés				
* Autres Débiteurs	56 947 597,66	199 092,32	56 748 505,34	79 732 975,52
* Comptes de régularisation Actif	699 721,35		699 721,35	262 073,97
<b>TITRES &amp; VALEUR DE PLACEMENT (H)</b>				
<b>ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (I)</b>				
Eléments circulants)				
<b>Total II (F+G+H+I)</b>	535 834 900,97	15 357 406,29	520 477 494,68	482 651 447,66
<b>TRESORERIE - ACTIF</b>	37 835 522,47		37 835 522,47	25 544 980,16
Chèques et valeurs à encaisser	327 640,89		327 640,89	12 305 202,14
Banques, T.G et C.C.P	37 503 023,84		37 503 023,84	13 128 254,26
Caisses, Régies d'avance et accreditifs	4 857,74		4 857,74	111 523,76
<b>Total III</b>	37 835 522,47		37 835 522,47	25 544 980,16
<b>TOTAL GENERAL I + II + III</b>	692 904 467,03	42 249 402,32	650 655 064,71	583 136 117,36



## COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

Exercice clos le 31/12/2020

NATURE		OPERATIONS		TOTAUX hE	TOTAUX hE
		Propres à l'exercice	Concernant les exe. précédents	L'EXERCICE	L'EXERCICE PRECEDENT
		1	2	3 = 1+2	4
E X P L O I T A T I O N	<b>I PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
	* Ventes de marchandises (en l'Etat)				
	* Ventes de biens et services produits	179 760 555,15		179 760 555,15	176 145 323,30
	Chiffre d'affaires	179 760 555,15		179 760 555,15	176 145 323,30
	* Variation stocks de produits ( + ) (1)				
	* Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
	* Subventions d'exploitation				
	* Autres produits d'exploitation				
	* Reprises expl.: transferts de charges	728 700,00		728 700,00	2 163 249,28
	<b>TOTAL I</b>	<b>180 489 255,15</b>		<b>180 489 255,15</b>	<b>178 308 572,58</b>
N	<b>II CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
	* Achats revendus (2) de marchandises				
	* Achats consommés (2) de matière et fournitures	7 459 492,25		7 459 492,25	6 017 958,48
	* Autres charges externes	50 799 361,80	9 200,00	50 808 561,80	50 638 265,05
	* Impôts et taxes	2 057 279,79		2 057 279,79	1 819 986,10
	* Charges de personnel	39 692 106,16	5 825,00	39 697 931,16	42 018 831,92
	* Autres charges d'exploitation	500 002,68		500 002,68	500 000,11
	* Dotations d'exploitation	7 760 143,60		7 760 143,60	6 405 317,45
<b>TOTAL II</b>	<b>108 268 386,28</b>	<b>15 025,00</b>	<b>108 283 411,28</b>	<b>107 400 359,11</b>	
	<b>III RESULTAT D'EXPLOITATION ( I - II )</b>	<b>72 220 868,87</b>	<b>-15 025,00</b>	<b>72 205 843,87</b>	<b>70 908 213,47</b>
F I N A N C I E R S	<b>IV PRODUITS FINANCIERS</b>				
	* Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	2 758 150,67		2 758 150,67	3 596 960,00
	* Gains de change	117 680,82		117 680,82	17 724,24
	* Intérêts et autres produits financiers	2 038 818,37		2 038 818,37	1 497 528,29
	* Reprises financières, transferts de charges				
<b>TOTAL IV</b>	<b>4 914 649,86</b>		<b>4 914 649,86</b>	<b>5 112 212,53</b>	
V E M E N T S	<b>V CHARGES FINANCIERES</b>				
	* Charges d'intérêts	1 465 237,05		1 465 237,05	1 706 210,50
	* Pertes de change	63 868,66		63 868,66	78 804,94
	* Autres charges financières	477,06		477,06	
	* Dotations financières				
<b>TOTAL V</b>	<b>1 529 582,77</b>		<b>1 529 582,77</b>	<b>1 785 015,44</b>	
	<b>VI RESULTAT FINANCIER (IV - V)</b>	<b>3 385 067,09</b>		<b>3 385 067,09</b>	<b>3 327 197,09</b>
	<b>VII RESULTAT COURANT (III + VI)</b>	<b>75 605 935,96</b>	<b>-15 025,00</b>	<b>75 590 910,96</b>	<b>74 235 410,56</b>

## COMPTES DE PRODUITS ET CHARGES (suite)

Exercice clos le 31/12/2020

	NATURE	OPERATIONS		TOTAUX DE	TOTAUX DE
		Propres à	Concernant les exe.	L'EXERCICE	L'EXERCICE
		l'exercice	précédents	3 = 1+2	PRECEDENT
		1	2		4
	<b>VII RESULTAT COURANT (reports)</b>	75 605 935,96	-15 025,00	75 590 910,96	74 235 410,56
	<b>VIII PRODUIT NON COURANTS</b>				
N	* Produits des cessions d'immobilisation	134 500,00		134 500,00	
O	* Subventions d'équilibre				
N	* Reprise sur subventions d'investissement				
	* Autres produits non courants	35 818,79	1 150 685,99	1 186 504,78	80 091,83
C	* Reprises non courantes: transferts de charges				18 669,13
O					
U	<b>TOTAL VIII</b>	170 318,79	1 150 685,99	1 321 004,78	98 760,96
	<b>IX CHARGES NON COURANTS</b>				
R	* Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées				
A	* Subventions accordées				
N	* Autres charges non courantes	9 149 235,66		9 149 235,66	2 560 115,72
T	* dotations non courantes aux amortissements et aux provisions				
	<b>TOTAL IX</b>	9 149 235,66		9 149 235,66	2 560 115,72
	<b>X RESULTAT NON COURANT(VIII-IX)</b>	-8 978 916,87	1 150 685,99	-7 828 230,88	-2 461 354,76
	<b>XI RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+-X)</b>	66 627 019,09	1 135 660,99	67 762 680,08	71 774 055,80
	<b>XII IMPOTS SUR LES RESULTATS</b>	22 093 774,00		22 093 774,00	21 703 322,00
	<b>XIII RESULTAT NET (XI - XII)</b>	44 533 245,09	1 135 660,99	45 668 906,08	50 070 733,80
	<b>XIV TOTAL DES PRODUITS ( I + IV + VIII )</b>	185 574 223,80	1 150 685,99	186 724 909,79	183 519 546,07
	<b>XV TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XII)</b>	141 040 978,71	15 025,00	141 056 003,71	133 448 812,27
	<b>XVI RESULTAT NET (total des produits-total des charges)</b>	44 533 245,09	1 135 660,99	45 668 906,08	50 070 733,80

**ETAT DES SOLDES DE GESTION ( E.S.G.)****I - TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS ( T.F.R.)**

Exercice clos le 31/12/2020

			EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
	1	Ventes de marchandises (en l'état)		
	2	- Achats revendus de marchandises		
<b>I</b>	=	<b>MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT</b>		
<b>II</b>	+	<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE : (3+4+5)</b>	179 760 555,15	176 145 323,30
	3	* Ventes de bien et services produits	179 760 555,15	176 145 323,30
	4	* Variation stocks de produits		
	5	* Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même		
<b>III</b>	-	<b>CONSOMMATION DE L'EXERCICE :(6+7)</b>	58 268 054,05	56 656 223,53
	6	*Achat consommés de matières et fournitures	7 459 492,25	6 017 958,48
	7	* Autres charges externes	50 808 561,80	50 638 265,05
<b>IV</b>	=	<b>VALEUR AJOUTEE (I+II+III)</b>	121 492 501,10	119 489 099,77
<b>V</b>	8	+ Subventions d'exploitations		
	9	- Impôts et taxes	2 057 279,79	1 819 986,10
	10	- Charges de personnel	39 697 931,16	42 018 831,92
	=	<b>EXEDENT BRUT DE L'EXPLOITANT (EBE)</b>	79 737 290,15	75 650 281,75
	=	<b>OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)</b>		
	11	+ Autres produits d'exploitations		
	12	- Autres charges d'exploitations	500 002,68	500 000,11
	13	+ Reprise d'exploitations	728 700,00	2 163 249,28
	14	- Dotations d'exploitations	7 760 143,60	6 405 317,45
<b>VI</b>	=	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)</b>	72 205 843,87	70 908 213,47
<b>VII</b>	+	<b>RESULTAT FINANCIER</b>	3 385 067,09	3 327 197,09
<b>VIII</b>	=	<b>RESULTAT COURANT (+ ou -)</b>	75 590 910,96	74 235 410,56
<b>IX</b>	+	<b>RESULTAT NON COURANT</b>	-7 828 230,88	-2 461 354,76
	15	- Impôts sur les resultats	22 093 774,00	21 703 322,00
<b>X</b>	=	<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)</b>	45 668 906,08	50 070 733,80

**II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F) - AUTOFINANCEMENT**

	1	1	Resultat net de l'exercice	45 668 906,08	50 070 733,80
			* Bénéfice +	45 668 906,08	50 070 733,80
			* Perte -		
	2	+	Dotations d'exploitations (1)	5 282 413,28	3 890 323,85
	3	+	Dotations financières (1)		
	4	+	Dotations non courantes (1)		
	5	-	Reprises d'exploitations (2)		
	6	-	Reprises Financières (2)		
	7	-	Reprises non courants (2) (3)		
	8	-	Produits des cessions d'immobilisations	134 500,00	
	9	+	Valeurs nettes d'amort.des immob.cédées		
<b>I</b>			<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F)</b>	50 816 819,36	53 961 057,65
	10	-	Distributions de bénéfices	50 000 000,00	57 000 000,00
<b>II</b>			<b>AUTOFINANCEMENT</b>	816 819,36	-3 038 942,35

## TABLEAU DE FINANCEMENT

## I. SYNTHÈSE DES MASSES DU BILAN

Exercice clos le 31/12/2020

	MASSES	EXERCICE N	EXERCICE N-1	VARIATION A-B	
				Emplois C	Ressources D
1	Financement permanent	78 902 955,53	70 879 235,38		8 023 720,15
2	Moins actif immobilisé	92 342 047,56	74 939 689,54	17 402 358,02	
3	= FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (A)	-13 439 092,03	-4 060 454,16	9 378 637,87	
4	Actif circulant	520 477 494,68	482 651 447,66	37 826 047,02	
5	Moins Passif circulant	556 133 331,59	475 302 074,58		80 831 257,01
6	= BESOINS DE FINANCEMENT GLOBAL (B)	-35 655 836,91	7 349 373,08		43 005 209,99
7	TRESORERIE NETTE (ACTIF -PASSIF) (A-B)	22 216 745,00	-11 409 827,24	33 626 572,24	

## II. EMPLOIS ET RESSOURCES

	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
<b>I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE</b>				
* AUTOFINANCEMENT (A)		816 819,36		-3 038 942,35
* Capacité d'autofinancement		50 816 819,36		53 961 057,65
- Distributions de bénéfices		50 000 000,00		57 000 000,00
* CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)				
* Cessions d'immobilisations incorporelles				
* Cessions d'immobilisations corporelles		134 500,00		
* Cessions d'immobilisations financières				
* Récupérations sur créances immobilisées				
* AUGMENTATIONS DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES (C)				
* Augmentations de capital, apports				
* Subvention d'investissement				
* AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D) (nettes de primes de remboursement)		17 000 000,00		
<b>TOTAL I. RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)</b>	0,00	17 951 319,36	0,00	-3 038 942,35

## II. EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE

<b>ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E)</b>	14 293 518,17	0,00	1 396 520,16	
* Acquisitions d'immobilisations incorporelles	513 342,00		2 093 640,00	
* Acquisitions d'immobilisations corporelles	2 750 176,17		1 015 975,60	
* Acquisitions d'immobilisations financières	11 030 000,00		1 147 000,00	
* Augmentation des créances immobilisées				
* REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)				
* REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G)	4 645 185,93		3 814 476,41	
* EMPLOIS EN NON VALEURS (H)	8 391 253,13		927 120,00	
<b>TOTAL II. EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)</b>	27 329 957,23	0,00	5 045 276,57	
<b>III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G.)</b>		43 005 209,99	7 142 187,90	
<b>IV. VARIATION DE LA TRESORERIE</b>	33 626 572,12			15 737 088,69
<b>TOTAL GENERAL</b>	60 956 529,35	60 956 529,35	12 187 464,47	12 187 464,47

## 1. ETAT DES DEROGATIONS

Exercice clos le 31/12/2020

INDICATION DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
<i>I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux</i>	NEANT	
<i>II. Dérogations aux méthodes d'évaluation</i>	NEANT	
<i>III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse</i>	NEANT	

## 2. ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

Exercice clos le 31/12/2020

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DU CHANGEMENT	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
	NEANT	

## 3. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIERS

Exercice clos le 31/12/2020

NATURE	MONTANT BRUT		AUGMENTATION			DIMINUTION		MONTANT BRUT FIN EXERCICE
	DEBUT EX	Acquisition	Prod par l'entreprise pour elle même	Virement	Cession	Retrait	virement	
<b>IMMOBILISATION EN NON-VALEURS</b>	5 410 509,91	8 625 649,13				2 301 649,60	23 439,60	11 711 069,84
* Frais préliminaires								
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	5 410 509,91	8 625 649,13				2 301 649,60	23 439,60	11 711 069,84
* Primes de remboursement obligations								
<b>IMMOBILISATION EN NON-VALEURS (Ajout)</b>								
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	2 932 263,48	801 342,00					288 000,00	3 445 605,48
* Immobilisation en recherche et développement								
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	2 644 263,48	679 062,00						3 323 325,48
* Fonds commercial								
* Autres immobilisations incorporelles	288 000,00	122 280,00					288 000,00	122 280,00
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	35 228 186,74	2 750 176,17			4 771 918,68			33 206 444,23
* Terrains								
* Constructions								
* Installations techniques, matériel et outillage	430 200,00							430 200,00
* Matériel de transport	663 022,54				400 000,00			263 022,54
* Mobilier, matériel de bureau et aménagement	33 872 464,20	2 750 176,17			4 371 918,68			32 250 721,69
* Autres immobilisations corporelles Informatique								
* Matériel informatique								
* Immobilisations corporelles en cours	262 500,00							262 500,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	43 570 960,13	12 177 167,30			4 771 918,68	2 301 649,60	311 439,60	48 363 119,55

## 4. TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Exercice clos le 31/12/2020

NATURE	Cumul début exercice	Dotation de l'exercice	Amortissements sur immobilisations sorties	Cumul d'amortissement fin exercice
	1	2	3	4 = 1 + 2 - 3
<b>IMMOBILISATION EN NON-VALEURS</b>	<b>4 618 472,90</b>	<b>1 874 316,61</b>	<b>2 090 693,20</b>	<b>4 402 096,31</b>
* Frais préliminaires	4 618 472,90	1 874 316,61	2 090 693,20	4 402 096,31
* Charges à répartir sur plusieurs exercices				
* Primes de remboursement obligations				
<b>IMMOBILISATION EN NON-VALEURS (ajout)</b>				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>737 883,47</b>	<b>377 909,49</b>		<b>1 115 792,96</b>
* Immobilisation en recherche et développement	737 883,47	377 909,49		1 115 792,96
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires				
* Fonds commercial				
* Autres immobilisations incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>23 115 838,26</b>	<b>3 030 187,18</b>	<b>4 771 918,68</b>	<b>21 374 106,76</b>
* Terrains				
* Constructions				
* Installations techniques, matériel et outillage	317 320,00	43 020,00		360 340,00
* Matériel de transport	585 656,07	76 440,08	400 000,00	262 096,15
* Mobilier, matériel de bureau et aménagement	19 646 970,54	2 323 837,33	3 706 215,20	18 264 592,67
* Autres immobilisations corporelles Informatique	2 565 891,65	586 889,77	665 703,48	2 487 077,94
* Immobilisations corporelles en cours				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>28 472 194,63</b>	<b>5 282 413,28</b>	<b>6 862 611,88</b>	<b>26 891 996,03</b>

## 5. TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

Exercice clos le 31/12/2020

Raison sociale de la société émettrice	N° IF	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			
							Date de clôture	Situation nette	Résultat net	Produits inscrits au C.P.C de l'exercice
		1	2	3	4	5	6	7	8	9
AFMA TANGER	01050460	COURTAGE	100 000,00	100	1 671 067,39	1 671 067,39	31/12/2020	268 461,40	198 719,50	
AFMA FES	01020481	COURTAGE	375 000,00	100	15 575 000,00	15 575 000,00	31/12/2020	1 786 953,56	1 233 616,87	1 179 370,67
AFMA MARRAKECH	01020482	COURTAGE	300 000,00	100	13 312 316,00	13 312 316,00	31/12/2020	584 018,88	221 609,56	289 710,00
AFMA RABAT	1048973	COURTAGE	344 000,00	100	5 925 137,00	5 925 137,00	31/12/2020	722 917,88	299 434,84	100 000,00
AFMA AGADIR	01030365	COURTAGE	300 000,00	88	2 839 792,40	2 839 792,40	31/12/2020	-7 269,29	302 001,25	
MCA SARL	01048460	COURTAGE	100 000,00	100	8 780 000,00	8 780 000,00	31/12/2020	164 165,12	40 948,28	260 000,00
AFMA OUJDA SARL	14382814	COURTAGE	100 000,00	99	99 000,00	99 000,00	31/12/2020	-42 631,98	-5 783,58	
CAM SARL	01048433	COURTAGE	1 000 000,00	99	10 316 410,00	10 316 410,00	31/12/2020	2 019 947,56	810 537,67	929 070,00
AFMA LAAYOUNE	20681086	COURTAGE	100 000,00	100	100 000,00	100 000,00	31/12/2020	-947 157,65	-276 004,14	
AFMA KENITRA SARL	37627096	COURTAGE	100 000,00	100	100 000,00	100 000,00	31/12/2020	-185 167,94	-263 640,57	
SAFE ASSURANCE	39440936	COURTAGE	100 000,00	51	51 000,00	51 000,00	31/12/2020	210 547,69	182 961,98	
AFMA AFRICA	39431303	PARTICIPATION	1 000 000,00	99,6	996 000,00	996 000,00	31/12/2020	233 091,61	-9 841,19	
FAHD ASSURANCE	3336037	COURTAGE	1 500 000,00	70	11 030 000,00	11 030 000,00	31/12/2020	3 881 282,89	2 081 282,89	
<b>TOTAL</b>					<b>70 795 726,79</b>	<b>70 795 727,79</b>		<b>8 689 166,73</b>	<b>4 815 851,36</b>	<b>2 758 159,67</b>

## 6. TABLEAU DES PROVISIONS

Exercice clos le 31/12/2020

NATURE	Montant début exercice	DOTATIONS		REPRISES		Montant fin exercice
		d'exploitation	financières	d'exploitation	financières	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé						
2. Provisions réglementées						
3. Provisions durables pour risques et charges						
<b>SOUS TOTAL (A)</b>						
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	13 608 375,97	2 477 730,32		728 700,00		15 357 406,29
5. Autres Provisions pour risques et charges	208 996,62					208 996,62
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie						
<b>SOUS TOTAL (B)</b>	<b>13 817 372,59</b>	<b>2 477 730,32</b>		<b>728 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 566 402,91</b>
<b>TOTAL (A + B)</b>	<b>13 817 372,59</b>	<b>2 477 730,32</b>		<b>728 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 566 402,91</b>

## 7. TABLEAU DES CREANCES

Exercice clos le 31/12/2020

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>75 201,25</b>	<b>75 201,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
- Prêts immobilisés								
- Autres créances financières	75 201,25	75 201,25						
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>535 834 900,97</b>	<b>189 324 559,08</b>	<b>346 510 341,88</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>920 194,14</b>	<b>7 371 302,02</b>	<b>0,00</b>
- Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	2 147 192,63	481 345,53	1 665 847,10					
- Clients et comptes rattachés	474 978 681,83	139 857 011,26	335 121 670,57					
- Personnel	141 513,36	120 369,46	21 143,90					
- Etat	920 194,14	910 020,72	10 173,42			920 194,14		
- Comptes d'associés								
- Autres débiteurs	56 947 597,66	47 944 062,14	9 003 535,51				7 371 302,02	
- Comptes de régularisation - Actif	699 721,35	11 749,97	687 971,38					

## 8. TABLEAU DES DETTES

Exercice clos le 31/12/2020

DETTES	TOTAL AU	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payées	Montants en devises	Montants vis-à-vis de l'Etat et organismes publics	Montants vis-à-vis des entreprises liées	Montants représentés par effets
<b>DE FINANCEMENT</b>								
- Emprunts obligataires								
- Autres dettes de financement	20 091 834,99	11 828 686,41	8 263 148,58					
<b>DU PASSIF CIRCULANT</b>	<b>555 924 334,97</b>	<b>290 068 602,93</b>	<b>265 855 733,04</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 559 862,84</b>	<b>19 852 306,23</b>	<b>-</b>
- Fournisseurs et comptes rattachés	469 097 409,63	249 446 339,00	219 651 070,63				1 090 005,28	
- Clients créditeurs, avances et acomptes	46 988 230,92	16 371 907,34	30 616 323,58					
- Personnel	3 499 948,15	431 126,52	3 068 821,63					
- Organismes sociaux	2 169 644,53	106 184,34	2 063 461,19					
- Etat	5 559 862,84	361 330,17	5 198 532,67			5 559 862,84		
- Comptes d'associés								
- Autres créanciers	28 480 827,96	23 351 715,56	5 129 112,40				18 762 300,95	
- Comptes de régularisation - Passif	128 410,94		128 410,94					

## 9. TABLEAU DES SURETES REELLES DONNEES OU RECUES

Exercice clos le 31/12/2020

TIERS CREDITEURS OU TIERS DEBITEURS	Montant couvert par la sûreté	Nature (1)	Date et lieu d'inscription	Objet (2) (3)	Valeur comptable nette de la sûreté donnée au
- Sûretés données	-	NEANT			0,00
- Sûretés reçues		NEANT			0,00
<b>TOTAL</b>					

10. ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS OU DONNES  
HORS OPERATIONS DE CREDIT-BAIL

Exercice clos le 31/12/2020

ENGAGEMENTS DONNES	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
*Avals et cautions		
CAUTIONS BANCAIRES ENGAGEES	449 602,30	155 118,21
<b>TOTAL</b>	<b>449 602,30</b>	<b>155 118,21</b>

ENGAGEMENTS RECUS	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
	NEANT	NEANT
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## 11. ETAT DE REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Montant du capital : 10 000 000,00 DHS

Exercice clos le 31/12/2020

Nom, prénom ou ou raison sociale des principaux associés (1)	Adresse	N°IF	N° CIN ou CE	NOMBRE DE TITRES		Valeur nominale de chaque action ou part sociale	MONTANT DU CAPITAL		
				Exercice précédent 3	Exercice actuel 4		Souscrit 6	Appelé 7	Libéré 8
1	2					5			
STE TENOR FINANCES	22,BOULEVARDMYOUSSEF	1006703		394760	394760	10	3 947 600,00	3 947 600,00	3 947 600,00
MR FARID BENSALD	28,RUEABOUHASSANELMARINI-CASA		A203856	10	10	10	100,00	100,00	100,00
TENOR GROUP	22,BOULEVARDMYOUSSEF	1002822		55260	55260	10	552 600,00	552 600,00	552 600,00
TENOR INTERNATIONAL	4,RUEDEMARIVAUX75002PARIS			50010	50010	10	500 100,00	500 100,00	500 100,00
TENOR ASSURANCE	22,BOULAVARDMYOUSSEF	18716010		32600	25600	10	256 000,00	256 000,00	256 000,00
CIMR	100,BDABDELMOUMENCASABLANCA	40246524		116295	116295	10	1 162 950,00	1 162 950,00	1 162 950,00
FIPAR-HOLDING	PLACEMENTELHASSANEXPIETRIIMMCDGRABAT	3300139		100000	100000	10	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
FLOTTANT EN BOURSE				251045	258035	10	2 580 350,00	2 580 350,00	2 580 350,00
TENOR MANAGEMENT	22 BD MOOLAY YOUSSEF	1104887		10	10	10	100,00	100,00	100,00
CAPITAL UNION	63 BOULEVARD MY YOUSSEF CASA	1648155		10	10	10	100,00	100,00	100,00
MR SALAHEDDINE MEZOUAR	7 RUE ARABE ASSABAH LOT BELLE VUE 3 SOUSSI RABAT	A116113		10	0	10	0,00	0,00	0,00
BMCE CAPITAL	BD DES FAR CASABLANCA	1 067 673			10	10	100,00	100,00	100,00
				<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>		<b>10 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>10 000 000</b>

**RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTREPRISE  
AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES**

Exercice clos le 31/12/2020

NATURE DES INDICATIONS	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N
<b>. SITUATION NETTE DE L'ENTREPRISE</b>			
. Capitaux propres plus capitaux propres assimilés moins immobilisations en non-valeurs	69 542 600,29	62 350 177,45	51 502 147,01
<b>. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>			
1. Chiffre d'affaires hors taxes	166 173 902,50	176 145 323,30	179 760 555,15
2. Résultat avant impôts	65 027 739,52	71 774 055,80	67 762 680,08
3. Impôts sur les résultats	15 689 792,00	21 703 322,00	22 093 774,00
4. Bénéfices distribués (y compris les tantièmes) de l'exercice précédent	57 000 000,00	57 000 000,00	50 000 000,00
5. Résultats non distribués (mis en réserves ou en instance d'affectation)	49 337 947,52	50 070 733,80	45 668 906,08
<b>. RESULTAT PAR TITRE (Pour les sociétés par actions et SARL)</b>			
. Résultat net par action ou part sociale de l'exercice	49,34	50,07	45,67
. Bénéfices distribués par action ou part sociale de l'exercice précédent	57,00	57,00	50,00
<b>. PERSONNEL</b>			
. Montant des salaires bruts de l'exercice	30 931 087,51	32 879 490,52	33 776 188,38
. Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	241	214	272

**13. DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS**
**I. DATATION**

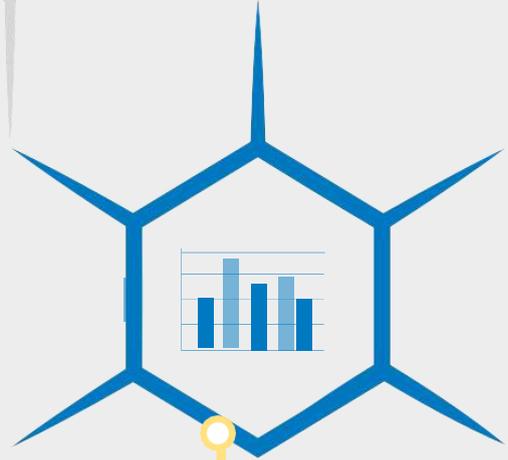
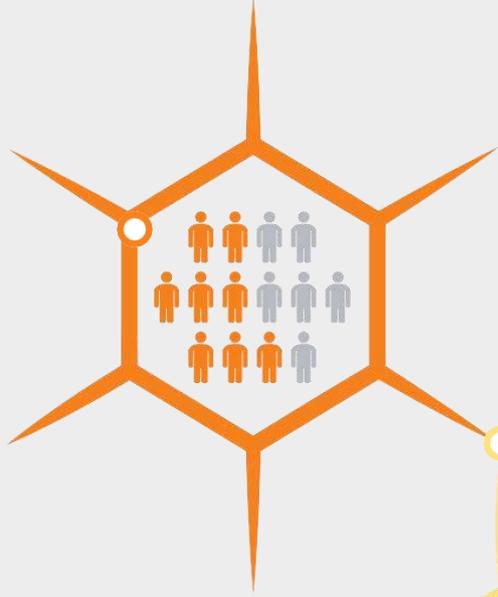
Exercice clos le 31/12/2020

Date de clôture: (1)	31/12/2020
Date d'établissement des états de synthèse: (2)	31/03/2021

**II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON  
RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ère COMMUNICATION  
EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE**

Dates	Indication des événements
À part les impacts futurs de la pandémie COVID-19 sur l'économie nationale, aucun événement post-clôture n'est enregistré.	<b>Favorables :</b>  <b>Défavorables :</b>

GROUPE



**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 2020**



23, rue Lemtouni - Quartier Oasis  
20 410 Casablanca  
Maroc



AFRIC  
AUDIT  
CONSEIL

Jet Business Class 16-18 Lot Attawfik -  
Rte de l'Aéroport  
Casablanca

# AFMA S.A.

**Rapport Général des commissaires aux comptes**

**Exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020**

**Avril 2021**



23, rue Lemtouni - Quartier Oasis  
20 410 Casablanca  
Maroc



Jet Business Class 16-18 Lot Attawfik -  
Rte de l'Aéroport  
Casablanca

**Aux Actionnaires de la société**  
**AFMA SA**  
22, Boulevard Moulay Youssef  
**CASABLANCA**

**Rapport Général des commissaires aux comptes**  
**Exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020**  
**Audit des états de synthèse**

## **Opinion**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société AFMA S.A, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaire (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 58 811 120.54 dont un bénéfice net de MAD 45 668 906.08. Ces états ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration en date du 29 mars 2021, dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société AFMAS.A. au 31 décembre 2020 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

## **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## **Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

<b>Question clé de l'audit</b>	<b>Notre réponse</b>
<b>Evaluation des titres de participation</b>	
<p>Au 31 décembre 2020, les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition pour une valeur nette comptable de 70 796 KMAD soit 11 % du total actif. Leur valeur est examinée annuellement, par référence à leur valeur d'utilité qui tient compte notamment de la rentabilité actuelle et prévisionnelle de la filiale concernée et de la quotepart de capitaux propres détenue. Une dépréciation est constatée si la valeur d'utilité des titres devient inférieure à leur valeur nette comptable.</p> <p>L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la Direction dans la détermination des projections de flux de trésorerie futurs et des principales hypothèses retenues.</p> <p>Dans ce contexte, nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit car les éventuelles provisions qui en découlent sont par nature dépendantes d'hypothèses, estimations ou appréciations de la part de la direction.</p>	<p>Nous avons examiné les modalités mises en œuvre par la Direction pour estimer la valeur d'utilité des titres de participation. Nos travaux ont consisté notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• apprécier, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, si l'estimation des valeurs d'utilité déterminée par la direction est fondée sur une justification de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés ;</li> <li>• analyser les projections de flux de trésorerie retenues, au regard des dernières prévisions d'exploitation établies par la direction et soumises à l'approbation des organes de gouvernance ;</li> <li>• comparer les données utilisées pour la réalisation des tests de dépréciation des participations réalisés par la direction avec les données source par entité ;</li> <li>• tester, l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité retenues par la société.</li> </ul>

### Rapport de gestion

Nous nous sommes assurés de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société, prévues par la loi.

Les informations données sur la situation financière et les états de synthèse dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et les documents adressées aux actionnaires correspondent aux comptes annuels audités.

## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

## **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

#### Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler.

Conformément à l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance qu'au cours de cet exercice, la société AFMA SA a procédé à l'acquisition de 70% du capital social de l'assurance AL FAHD pour un montant de 11 MMAD.

Casablanca, le 29 avril 2021

#### Les Commissaires aux Comptes

**KPMG**



**KPMG**  
23 Rue Lemtouni - Quartier Oasis  
20410 Casablanca - Maroc  
Tél +212 5 22 29 33 04 / 15  
Fax +212 5 22 29 33 04  
ICE 00.15.29.60.40.00.09.1

**Mostafa FRAIHA**  
Associé

**Afric Audit Conseil**



**AFRIC AUDIT CONSEIL**  
Jet Business Class, Lot Attaoufik  
18-18 Sidi Maârouf Casablanca  
RC : 101121

**Ayoub ES-SAHRAOUI**  
Associé



23, rue Lemtouni - Quartier Oasis  
20 410 Casablanca  
Maroc



Jet Business Class 16-18 Lot Attawfik -  
Rte de l'Aéroport  
Casablanca

# AFMA S.A.

**Rapport des Auditeurs Indépendants sur les états financiers  
consolidés**

**Exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020**

**Avril 2021**



23, rue Lemtouni - Quartier Oasis  
20 410 Casablanca  
Maroc



Jet Business Class 16-18 Lot Attawfik -  
Rte de l'Aéroport  
Casablanca

**Aux Actionnaires de la société**  
**AFMA SA**  
22, Boulevard Moulay Youssef  
**CASABLANCA**

**Rapport des Auditeurs Indépendants**  
**Exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020**  
**Audit des états financiers consolidés**

**Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société AFMA et ses filiales (Groupe AFMA), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2020, ainsi que l'état du résultat global consolidé, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 30.916 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 42.558. Ces états ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration en date du 29 mars 2021, dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble du groupe AFMA constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2020, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes et principes comptables décrits dans l'état des Informations Complémentaires.

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit	Notre réponse
<b>Evaluation des écarts d'acquisition</b>	
<p>La valeur nette comptable des écarts d'acquisition s'élève à 60,658 MMAD au 31 décembre 2020. Ces actifs sont rattachés à des filiales acquises par la société AFMA. Comme indiqué dans la note 5 de l'annexe aux comptes consolidés, conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les écarts d'acquisition ne font pas l'objet d'un amortissement mais d'un test de dépréciation lors de chaque clôture annuelle ou plus fréquemment lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable de ces actifs est inférieure à leur valeur nette comptable.</p> <p>La valeur recouvrable est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie nets actualisés et implique des jugements importants de la direction notamment sur l'établissement des prévisions et sur le choix des taux d'actualisation et de croissance à l'infini.</p>	<p>Nous avons apprécié, les modalités mises en œuvre par la direction pour déterminer la valeur recouvrable des écarts d'acquisition. Pour chacune des UGT auxquelles sont rattachés ces actifs, les tests de perte de valeur effectués par la direction. Sur la base de ces informations, nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• rapprocher les valeurs nettes comptables des actifs testés avec la comptabilité ;</li> <li>• analyser les projections des flux de trésorerie, notamment la cohérence des données utilisées dans les tests, avec les sources externes ou les dernières estimations de la direction présentées aux organes de gouvernance ;</li> <li>• apprécier les prévisions par comparaison avec les données utilisées dans les précédents tests de perte de valeur et la performance historique du groupe ;</li> <li>• analyser la cohérence des taux d'actualisation retenus, notamment en les comparant avec les données de marché disponibles ;</li> <li>• vérifier l'exactitude arithmétique du modèle de valorisation utilisé par la direction ;</li> <li>• apprécier le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.</li> </ul>

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les états financiers consolidés, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 29 avril 2021

#### Les Commissaires aux Comptes

**KPMG**

  
**KPMG**  
23, Rue Lemtouni - Quartier Oasis  
20410 Casablanca - Maroc  
Tél +212 5 22 29 33 04 / 15  
Fax +212 5 22 29 33 04  
ICE 00.15.29.60.40.00.09.1

**Mostafa FRAIHA**  
Associé

**Afric Audit Conseil**

  
**AFRIC AUDIT CONSEIL**  
Jet Business Class, Lot Attaoufik  
16-18 Sidi Maârouf Casablanca  
RC : 101121

**Ayoub ES-SAHRAOUI**  
Associé



23, rue Lemtouni - Quartier Oasis  
20 410 Casablanca  
Maroc



Jet Business Class 16-18 Lot Attawfik -  
Rte de l'Aéroport  
Casablanca

# AFMA S.A.

**Rapport spécial des commissaires aux comptes**

**Exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020**

**Avril 2021**



23, rue Lemtouni - Quartier Oasis  
20 410 Casablanca  
Maroc



Jet Business Class 16-18 Lot Attawfik -  
Rte de l'Aéroport  
Casablanca

**Aux Actionnaires de la société**  
**AFMA SA**  
22, Boulevard Moulay Youssef  
**CASABLANCA**

**Rapport spécial des commissaires aux comptes**  
**Exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020**  
**Audit des états de synthèse**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 78-12 et son décret d'application.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les lois ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

## **1 Conventions conclues au cours de l'exercice**

### **1.1 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et Safeassur**

- Personnes concernées : Safeassur (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 4.1% HT.
- Montant avancé par AFMA SA à AFMA Safeassur objet de la rémunération : 470 KMAD au titre de l'exercice 2020.
- Aucun remboursement n'est intervenu au cours de l'exercice 2020.
- Montant du produit d'intérêt comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 : 7 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 20 mars 2020.

## 1.2 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et Safeassur

- Personnes concernées : Safeassur (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuille client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cogérées.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 : 1 072 KMAD.
- Montant du produit comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 : 107 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par les Conseils d'Administrations du 20 mars 2020 puis du 29 mars 2021.

## 1.3 Convention de location entre Ténor Immobilier et AFMA SA (convention écrite)

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Gérant de Tenor Immobilier ;
- Nature et objet de la convention : Location d'un bureau annexe au siège social situé au 22 boulevard Moulay Youssef, moyennant un loyer mensuel de 7 KMAD.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 : 14 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 29 mars 2021.

## 1.4 Convention de développement informatique entre Accolade et AFMA SA

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Administrateur d'Accolade ;
- Nature et objet de la convention : Développement informatique effectué par Accolade pour le compte d'AFMA SA.
- Montant comptabilisé en immobilisations au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 : 288 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 20 mars 2020.

## **2 Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

### **2.1 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et AFMA Kenitra**

- Personnes concernées : Afma Kenitra (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 4.1% HT.
- Montant avancé par AFMA SA à AFMA Kenitra objet de la rémunération : 100 KMAD au titre des exercices antérieur et 250 KMAD au titre de l'exercice 2020.
- Aucun remboursement n'est intervenu au cours de l'exercice 2020.
- Montant du produit d'intérêt comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 : 7 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 20 mars 2019.

### **2.2 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et Tenor Restauration**

- Personnes concernées : M. Farid BENSALD Président du conseil d'administration de AFMA SA et administrateur d'Accolade ;
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 4.5% HT.
- Montant avancé par AFMA SA à Tenor Restauration et objet de la rémunération au cours de l'exercice 2020 : 0 KMAD.
- Montant remboursé par Accolade SA à AFMA SA au cours de l'exercice 2020 : 0 KMAD.
- Montant du produit d'intérêt comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 : 0 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 20 mars 2019.

### **2.3 Convention de prestation de service « SCAN » entre AFMA SA et Accolade Casa**

- Personnes concernées : M. Farid BENSALD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Gérant d'Accolade Casa ;
- Nature et objet de la convention : Prestation de service « SCAN ».
- Montant facturé par Accolade à AFMA SA au cours de l'exercice 2020 : 2 387 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 20 mars 2019.

#### **2.4 Convention conclue entre AFMA SA et Accolade Casa (convention écrite)**

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Administrateur d'Accolade Casa.
- Nature et objet de la convention : prestation de prise en charges des appels dans le cadre de H24.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 : 548 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 11 mars 2016.

#### **2.5 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et AFMA Oujda (convention écrite)**

- Personnes concernées : AFMA Oujda (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuille client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cogérées.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 : 107 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 30 mars 2015.

#### **2.6 Convention de location entre Ténor Immobilier et AFMA SA (convention écrite)**

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Gérant de Tenor Immobilier ;
- Nature et objet de la convention : Location d'un bureau annexe au siège social d'une superficie de 20 mètres carrés situé au 22 boulevard Moulay Youssef, moyennant un loyer mensuel de 3,7 KMAD.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 : 41 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 16 janvier 2014.

## **2.7 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et AFMA Fès (convention écrite)**

- Personnes concernées : AFMA Fès (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuille client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cogérées.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 : 1 961 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 08 avril 2010.

## **2.8 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et MCA (convention écrite)**

- Personnes concernées : MCA (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuilles client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cogérées.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 : 4 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 28 mars 2011.

## **2.9 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et AFMA Agadir (convention écrite)**

- Personnes concernées : AFMA Agadir (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuilles client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cogérées.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 : 4 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 29 mars 2012.

## **2.10 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et AFMA Rabat (convention écrite)**

- Personnes concernées : AFMA Rabat (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuilles client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cogérées.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 : 310 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 29 mars 2012.

## **2.11 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et AFMA Marrakech (convention écrite)**

- Personnes concernées : AFMA Marrakech (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuilles client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cogérées.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 : 769 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 28 mars 2011.

## **2.12 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et AFMA Tanger (convention écrite)**

- Personnes concernées : AFMA Tanger (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuilles client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cogérées.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 : 193 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 28 mars 2011.

### **2.13 Convention de location entre Ténor Immobilier et AFMA SA (convention écrite)**

- Personnes concernées : M. Farid BENSALD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Gérant de Tenor Immobilier.
- Nature et objet de la convention : Location de la totalité de l'immeuble situé au 8, Rue Mikhael Nouaima à l'exception du premier étage. Le loyer est accordé moyennant un prix de 155,36 MAD TTC par m<sup>2</sup> et par mois. Ce bail a fait l'objet d'une extension de 218 m<sup>2</sup> à partir du deuxième semestre de l'exercice 2016 puis d'une nouvelle extension de 85 m<sup>2</sup> à partir de janvier 2019 portant la superficie occupée à 930 m<sup>2</sup>.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 : 1 734 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 29 mars 2012.

### **2.14 Convention de location du siège social par Ténor Immobilier à AFMA SA (convention écrite)**

- Personnes concernées : M. Farid BENSALD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Gérant de Tenor Immobilier.
- Nature et objet de la convention : Location de l'immeuble situé au 22 boulevard Moulay Youssef servant à AFMA de siège social et se composant de quatre plateaux de bureaux d'une superficie totale de 2 882 mètres carrés. Le loyer est accordé moyennant un prix de 163,35 MAD par m<sup>2</sup> et par mois.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 : 5 932 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 16 octobre 2007.
- Date d'autorisation de l'avenant au contrat de bail initial : l'avenant a été autorisé par le Conseil d'Administration du 1er avril 2015.

### **2.15 Convention de frais de gestion entre Ténor Group et AFMA SA (convention écrite)**

- Personnes concernées : M. Farid BENSALD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Administrateur de Tenor Group.
- Nature et objet de la convention : Tenor Group assure à AFMA SA une assistance en matières juridique, fiscale, contrôle de gestion et communication. En contrepartie de sa prestation, Tenor group perçoit une rémunération calculée sur la base de 2% du chiffre d'affaires HT.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 : 4 225 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 14 avril 2006.

## 2.16 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et ses filiales (convention écrite)

- Sociétés concernées : AFMA Fès, AFMA Marrakech, AFMA Tanger, AFMA Rabat, AFMA Agadir, MCA, CAM AFMA Oujda et AFMA Laayoune.
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 4.1% HT.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 29 mars 2012, puis en date du 16 mars 2018 pour les filiales AFMA Laayoune et AFMA Oujda.
- Montant des avances, objet de la rémunération, reçues par AFMA SA de ses filiales au cours de l'exercice 2020 :
  - AFMA Agadir : 7 300 KMAD au titre des exercices antérieurs et 11 095 KMAD au titre de l'exercice 2020, remboursée à hauteur de 11 160 KMAD au cours de l'exercice 2020 ;
  - MCA : 1 800 KMAD au titre de l'exercice 2020 remboursée en totalité au cours de l'exercice 2020 ;
  - CAM : 1 900 KMAD au titre des exercices antérieurs et 16 100 KMAD au titre de l'exercice 2020 remboursée à hauteur de 12 000 KMAD au cours de l'exercice 2020 ;
  - AFMA Tanger : 990 KMAD remboursée en totalité au cours de l'exercice 2020 ;
- Montant des avances, objet de la rémunération, accordées par AFMA SA à ses filiales au cours de l'exercice 2020 :
  - AFMA Rabat : 110 KMAD au titre des exercices antérieurs et 50 KMAD au cours de l'exercice 2020 remboursée à hauteur de 160 KMAD au cours de l'exercice 2020 ;
  - AFMA Marrakech : 50 KMAD au titre des exercices antérieurs et 100 KMAD au titre de l'exercice 2020 remboursées à hauteur de 150 KMAD au cours de l'exercice 2020 ;
  - AFMA Tanger : 1 810 KMAD au titre des exercices antérieurs et 180 KMAD au titre de l'exercice 2020 remboursées à hauteur de 1 950 KMAD au cours de l'exercice 2020 ;
  - AFMA Fes : 1 060 KMAD au titre de l'exercice 2020 remboursée à hauteur de 300 KMAD au cours de l'exercice 2020 ;
  - AFMA Oujda : 474 KMAD au titre des exercices antérieurs et 595 KMAD au titre de l'exercice 2020. Aucun remboursement n'a été effectué au cours de l'exercice 2020 ;
  - AFMA Laayoune : 750 KMAD au titre des exercices antérieurs et 200 KMAD au titre de l'exercice 2020. Aucun remboursement n'a été effectué au cours de l'exercice 2020 ;
  - MCA : 1 400 KMAD au titre des exercices antérieurs et 6 400 KMAD au titre de l'exercice 2020 remboursée à hauteur de 7 200 KMAD au cours de l'exercice 2020.

- Montant de la charge d'intérêt comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 par AFMA SA :
  - AFMA Agadir : 164 KMAD ;
  - MCA : 3 KMAD ;
  - CAM : 281 KMAD ;
  - AFMA Tanger : 5 KMAD ;
  
- Montant du produit d'intérêt comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 par AFMA SA :
  - AFMA Rabat : 3 KMAD ;
  - AFMA Marrakech : 1 KMAD ;
  - AFMA Tanger : 12 KMAD ;
  - AFMA Fes : 7 KMAD ;
  - AFMA Oujda : 29 KMAD ;
  - AFMA Laayoune : 34 KMAD ;
  - MCA : 47 KMAD.

## **2.17 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et Ténor Group (convention écrite)**

- Personnes concernées : M. Farid BENSALD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Administrateur de Tenor Group.
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 4.5% HT.
- Montant avancé par AFMA SA à Tenor Group objet de la rémunération : 2 266 KMAD au titre des exercices antérieurs et 33 000 KMAD au titre de l'exercice 2020.
- Montant remboursé par Tenor Group à AFMA SA au cours de l'exercice 2020 : 35 266 KMAD.
- Montant du produit d'intérêt comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 : 1 377 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 08 avril 2010.

### **2.18 Convention de location d'un logement de fonction par Mme BENQEDDI à M. Farid BENSAID (convention écrite)**

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration de AFMA SA.
- Nature et objet de la convention : Location d'un logement de fonction au profit de M. Farid BENSAID moyennant un loyer mensuel de 49,5 KMAD.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 : 594 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : l'AGO ayant statué pour la 1<sup>ère</sup> fois sur cette convention, a été tenue le 30 juin 2015.

### **2.19 Convention de participation aux œuvres sociales entreprises par l'association Fondation Ténor pour la Culture**

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Président de l'association Fondation Ténor pour la Culture ;
- Nature et objet de la convention : Dans le cadre du projet Mazaya, AFMA SA participe aux œuvres sociales entreprises par l'association Fondation Ténor pour la Culture à hauteur de 100 Kmad par an.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 : 125 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : l'AGO ayant statué pour la 1<sup>ère</sup> fois sur cette convention, a été tenue le 30 juin 2015.

### **2.20 Convention de contribution au développement du pôle culturel d'AFMA SA à travers l'association Fondation Ténor pour la Culture**

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Président de l'association Fondation Ténor pour la Culture.
- Nature et objet de la convention : Dans le cadre du développement du pôle culturel d'AFMA SA à travers la Fondation Ténor pour la Culture, AFMA SA contribue pour un montant annuel s'élevant à 0,2% de son résultat net avec un minimum de 50 KMAD.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 : 100 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : l'AGO ayant statué pour la 1<sup>ère</sup> fois sur cette convention, a été tenue le 30 juin 2015.

## **2.21 Convention de Facility Management conclue entre Thais et AFMA SA (convention écrite)**

- Personnes concernées : M. Farid BENSALD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Administrateur de Thais.
- Nature et objet de la convention : Réalisation par la société Thais de prestations de Facility Management portant sur la conduite de l'exploitation technique et le pilotage des services des parties communes et privatives des immeubles situés au 8, Rue Mikhael Nouaima et au 22, Boulevard Moulay Youssef.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 : 1 555 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : l'AGO ayant statué pour la 1<sup>ère</sup> fois sur cette convention, a été tenue le 30 juin 2015.

## **2.22 Convention de soutien et développement en faveur de l'association Orchestre Philharmonique du Maroc**

- Personnes concernées : M. Farid BENSALD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Fondateur de l'association Orchestre Philharmonique du Maroc.
- Nature et objet de la convention : AFMA participe au soutien et au développement de l'association Orchestre Philharmonique du Maroc.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 : 150 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 14 avril 2006.

## **2.23 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et Ténor Retail (convention écrite)**

- Personnes concernées : M. Farid BENSALD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Gérant de Tenor Retail.
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 4.5% HT.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 08 avril 2010.
- Aucune avance n'a été accordée au cours de l'exercice 2020.
- Aucun intérêt n'a été comptabilisé au cours de l'exercice 2020.

#### **2.24 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et Tenor Services (convention écrite)**

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Administrateur de Tenor Services.
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 4.5% HT.
- Montant avancé par AFMA SA à Tenor Services et objet de la rémunération 5 500 KMAD au titre de l'exercice 2020.
- Montant remboursé par Tenor Services à AFMA SA au cours de l'exercice 2020 : 4 500 KMAD.
- Montant du produit d'intérêt comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 : 46 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 08 avril 2010.

#### **2.25 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et Accolade (convention écrite)**

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Administrateur d'Accolade.
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 4.5% HT.
- Montant avancé par AFMA SA à Accolade et objet de la rémunération 500 KMAD au cours des exercices antérieurs et 5 000 KMAD au titre de l'exercice 2020.
- Montant remboursé par Accolade à AFMA SA au cours de l'exercice 2020 : 5 500 KMAD.
- Montant du produit d'intérêt comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 : 44 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 08 avril 2010.

#### **2.26 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et Tenor Distrib (convention écrite)**

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Administrateur de Tenor Distrib ;
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 4.5% HT.
- Montant avancé par AFMA SA à Tenor Distrib objet de la rémunération : 10 000 KMAD au titre de l'exercice 2020.
- Montant remboursé par Tenor Distrib à AFMA SA au cours de l'exercice 2020 : 10 000 KMAD.
- Montant du produit d'intérêt comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 : 94 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 08 avril 2010.

## **2.27 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et Thais**

- Personnes concernées : M. Farid BENSALD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Administrateur de Thais.
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 4.5% HT.
- Aucune avance n'a été accordée au cours de l'exercice 2020.
- Aucun intérêt n'a été comptabilisé au cours de l'exercice 2020.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 08 avril 2010.

## **2.28 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et CAM**

- Personnes concernées : CAM (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuille client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cogérées.
- Montant du produit comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 : 819 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 18 mars 2019.

## **2.29 Convention de d'avance de trésorerie entre AFMA SA et PSD**

- Personnes concernées : M. Farid BENSALD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Administrateur de PSD.
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 4.5% HT.
- Montant avancé par AFMA SA à PSD objet de la rémunération : 800 KMAD au titre de l'exercice 2020.
- Montant remboursé par PSD à AFMA SA au cours de l'exercice 2020 : 800 KMAD.
- Montant du produit d'intérêt comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 : 26 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 08 avril 2010.



### 2.30 Convention de prestation de service « CRC » entre AFMA SA et Accolade Casa

- Personnes concernées : M. Farid BENSAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Gérant d'Accolade Casa.
- Nature et objet de la convention : Prestation de service « CRC ».
- Montant facturé par Accolade à AFMA SA au cours de l'exercice 2020 : 216 KMAD.

Casablanca, le 29 avril 2021

#### Les Commissaires aux Comptes

**KPMG**

  
**KPMG**  
23, Rue Lemtouni - Quartier Oasis  
20410 Casablanca - Maroc  
Tél +212 5 22 29 33 04 / 15  
Fax +212 5 22 29 33 04  
ICE 00 15 29 60 40 00 09 1

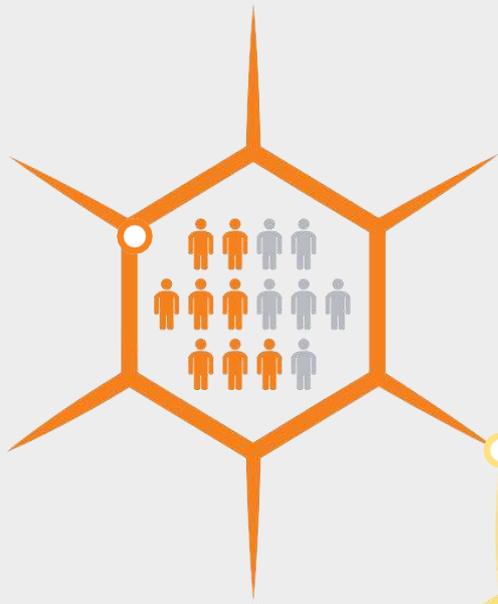
**Mostafa FRAIHA**  
Associé

**Afric Audit Conseil**

  
**AFRIC AUDIT CONSEIL**  
Jet Business Class, Lot Attaoufik  
16-18 Sidi Maârouf Casablanca  
RC : 101121

**Ayoub ES-SAHRAOUI**  
Associé

GROUPE



# RAPPORT ESG 2020

# RAPPORT ESG

Environnemental social et de gouvernance 2019

<b>I. À PROPOS DU GROUPE AFMA</b> .....	<b>4</b>
1. Profil du Groupe AFMA	
2. Valeurs du Groupe AFMA	
3. Reconnaissances	
4. Périmètre du reporting ESG	
<b>II. STRATÉGIE RSE DU GROUPE AFMA</b> .....	<b>8</b>
1. Approche stratégique d'AFMA en tant qu'intermédiaire d'assurance responsable	
2. Dialogues avec les parties prenantes	
3. Enjeux pertinents et matrice de matérialité	
<b>III. RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE</b> .....	<b>11</b>
1. Domaine d'actions 1 : diminution de l'empreinte environnementale liée à notre fonctionnement propre	
2. Domaine d'actions 2 : sensibilisation aux gestes éco-responsables	
3. Reporting et indicateurs environnementaux clés	
<b>IV. RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE</b> .....	<b>14</b>
1. Domaine d'actions 1 : Satisfaction client et traitement des réclamations	
2. Domaine d'action 2 : Achat responsable	
3. Domaine d'actions 3 : Éthique, déontologie et prévention de la corruption	
<b>V. RESPONSABILITÉ SOCIALE</b> .....	<b>16</b>
1. Domaine d'actions 1 : lutte contre toutes les formes de discrimination, respect de l'égalité hommes- femmes et insertion des Personnes en Situation d'Handicap (PSH)	
2. Domaine d'actions 2 : soutien de l'évolution des collaborateurs et valorisation de leurs compétences	
3. Domaine d'action 3 : santé, sécurité et bien-être au travail	
4. Domaine d'actions 4 : dialogue social et communication interne	
5. Reporting et indicateurs sociaux clés	
<b>VI. RESPONSABILITÉ CIVIQUE</b> .....	<b>21</b>
1. Domaine d'action 1 : conclusion de partenariats avec la société civile marocaine autour d'actions de développement durable	
2. Domaine d'action 2 : promotion de la Culture	
<b>VII. GOUVERNANCE</b> .....	<b>22</b>
1. Structure et fonctionnement des instances de gouvernance	
2. Rémunération des administrateurs	
3. Rémunération des dirigeants 2019	
4. Relation avec les actionnaires	
<b>INDEX GRI</b> .....	<b>24</b>



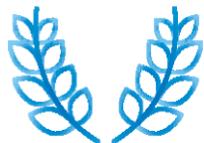
# I. À PROPOS DU GROUPE AFMA

## 1. PROFIL DU GROUPE AFMA

Courtier en assurances, le Groupe AFMA accompagne depuis plus de 60 ans ses clients entreprises et particuliers dans la gestion de leurs risques toutesbranches.

Adossé à Ténor Group et partenaire de courtiers de renommée internationale, le Groupe AFMA se positionne aujourd'hui en leader et acteur majeur du marché marocain de conseil en assurances et met son organisation et la compétence de ses équipes au service de ses clients.

### Groupe AFMA en chiffres



**65 ans**

Un groupe au service de clients depuis plus de 65 ans



**2 milliards DH**

Montant des primes nettes en gestion



**Côtée en bourse**  
Depuis décembre 2015



**284**

Collaborateurs spécialisés



**Filiale de Ténor Group**  
Grand groupe privé marocain

## 1.1 Activités et services

AFMA s'adresse principalement au marché de l'entreprise (B2B) tout en restant présente sur le marché du particulier (B2C). La finalité étant d'offrir à chaque fois le bon conseil et la couverture appropriée

aux besoins de ses clients en tenant compte des spécificités de leurs activités.

Étudier, anticiper, conseiller et gérer les risques de leurs clients, tels sont les engagements professionnels des collaborateurs du Groupe AFMA.

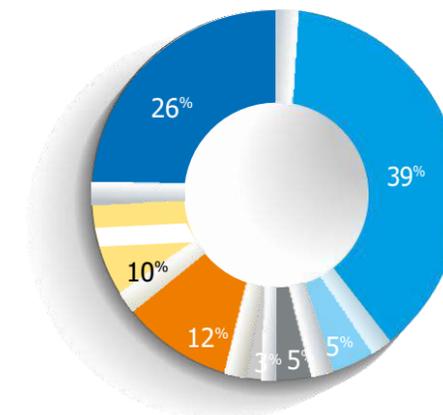


## 1.2 Structure juridique

AFMA est une société anonyme de droit marocain créée en 1953. Son capital social est de dix millions

de dirhams. En plus de Ténor Group, l'actionnaire historique et majoritaire, AFMA compte dans son tour de table deux institutionnels de référence, à savoir la CDG (à travers sa filiale Fipar-Holding) et la CIMR.

### Actionnariat Actuel

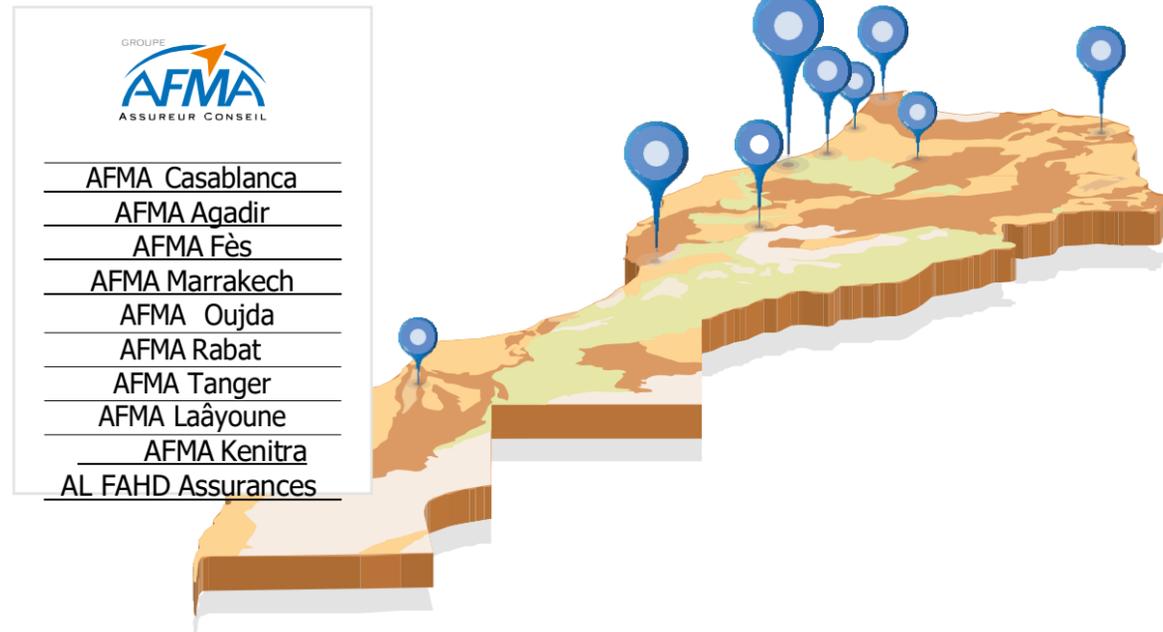


- TENOR FINANCES
- TENOR GROUP
- TENOR INTERNATIONAL
- TENOR ASSURANCE
- CIMR
- CDG (FIPAR-HOLDING)
- FLOTTANT EN BOURSE

### 1.3 Filiales

Grâce à son réseau de 10 agences régionales, le groupe AFMA assure une bonne couverture géographique lui permettant d'être proche et à l'écoute de ses clients afin de mieux les servir.

Le réseau du groupe AFMA est composé de filiales constituées sous la forme juridique de Société À Responsabilité Limitée.



### 2. VALEURS DU GROUPE AFMA

L'esprit AFMA repose sur un ensemble de valeurs que le groupe compte entendre faire partager par l'ensemble de ses collaborateurs.

Des valeurs qui concourent au développement d'AFMA, tout en préservant les intérêts de ses partenaires (clients, personnel, actionnaires, fournisseurs, ...) et la tenue de ses engagements RSE.



### 3. RECONNAISSANCES



Certification ISO 9001  
AFMA et ses agences



Labellisation RSE  
de la CGEM



Entreprise  
sans tabacs



Conformité CNDP  
Traitement des données  
personnelles

### 4. PÉRIMÈTRE DU REPORTING ESG

Référentiel du reporting : ce reporting est en conformité avec les standards Global Reporting Initiative, ISO 26000 et la circulaire de l'AMMC N°03/19 du 20 février 2019 relative aux opérations et informations financières.

**Période de reporting :** l'ensemble des indicateurs contenus dans le présent rapport couvre le Groupe AFMA pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2020. Les années de référence sont communiquées selon la disponibilité de l'information (2018 ou 2019).

**Modalités de reporting :** les données collectées suivent un processus formalisé de collecte, de contrôle et de validation.



## II. STRATÉGIE RSE DU GROUPE AFMA

### 1. APPROCHE STRATÉGIQUE D'AFMA EN TANT QU'INTERMÉDIAIRE D'ASSURANCES RESPONSABLE

Le métier de conseil en assurance implique AFMA dans une responsabilité vis-à-vis de ses clients mais aussi vis-à-vis de son personnel, de ses fournisseurs et de la communauté.

Son mode de gouvernance, adapté à son appartenance à des actionnaires de premier plan et par son introduction en bourse depuis 2015, engage AFMA dans un processus de recherche continue et responsable de la performance.

L'obtention en 2019 du label RSE de la CGEM encourage AFMA à continuer sa démarche RSE pour

Se développer de manière durable et atteindre cet équilibre entre les enjeux économiques, environnementaux et sociétaux.

Les valeurs que partage AFMA avec Ténor Group, son actionnaire historique, et son personnel représentent aussi l'un des piliers du déploiement des engagements RSE qui sont déclinés à travers 4 axes.

Ce rapport d'information extra-financière vous permettra de découvrir la politique RSE d'AFMA et les nombreuses actions menées.



### 2. DIALOGUES AVEC LES PARTIES PRENANTES

AFMA adopte une démarche proactive pour la prise en compte des attentes de ses partenaires. Le style de management favorise l'échange critique et constructif au sein d'AFMA afin d'identifier les axes d'amélioration.

AFMA a identifié les groupes des parties prenantes dès avec lesquels sont mis en place des canaux d'échange pour la remontée de leurs attentes.



### 3. ENJEUX PERTINENTS ET MATRICE DE MATÉRIALITÉ

Afin d'identifier les enjeux pertinents de sa politique RSE, AFMA a réalisé une étude de matérialité à partir d'une analyse croisée de l'importance de ces thématiques pour l'entreprise et pour ses parties prenantes.

Cet exercice a conduit à la réalisation d'une matrice de qui recense les enjeux environnementaux, économiques, sociaux et civiques dont la matérialité est jugée importante dans la détermination de la stratégie RSE d'AFMA.

Cette matrice, qui constitue un outil de pilotage de la politique RSE de l'entreprise, permet également de dessiner les contours de son reporting extra-financier et d'alimenter le dialogue avec ses parties prenantes.

Cette partie de notre rapport décrit la méthodologie adoptée pour définir la matrice de matérialité d'AFMA.

#### 3.1 Identification des enjeux

La liste des enjeux RSE applicables au groupe AFMA a été établie à partir d'une revue du référentiel ISO 26000. Un benchmark des démarches similaires réalisées par de grandes entreprises, a également permis d'identifier des enjeux qui pourraient être considérés comme majeurs pour les parties prenantes.

Ces deux démarches, menées en parallèle, ont permis de répertorier 16 enjeux regroupés en 4 thèmes :

- Enjeux environnementaux
- Enjeux économiques
- Enjeux sociaux
- Enjeux civiques

### 3.2 Évaluation de la matérialité des enjeux

- *Importance pour les parties prenantes*

L'évaluation de la matérialité des enjeux du point de vue des parties prenantes a été réalisée à travers des réunions de travail et un questionnaire adressé aux parties prenantes internes et externes.

Pour chaque catégorie de parties prenantes identifiée, il a été attribué à chaque enjeu une note comprise entre "0" et "5" (5 étant le niveau le plus élevé) en fonction d'un niveau de pertinence jugé nul, très faible, faible, moyen, fort ou très fort. Une moyenne de ces cinq notes a ensuite été calculée.

- *Importance pour le Groupe AFMA*

L'analyse de l'importance des enjeux pour le Groupe AFMA a été effectuée auprès du comité de direction sur la base de 3 critères : le potentiel de risques financiers, le potentiel de risques réputationnels et la pertinence de chaque enjeu pour AFMA.

Chacun de ces critères a été noté de "0" à "5" (5 étant le niveau le plus élevé) en fonction du niveau de risque ou de pertinence jugé nul, très faible, faible, moyen, fort ou très fort. Une moyenne de ces cinq notes a ensuite été calculée.

### 3.3 Sélection des enjeux

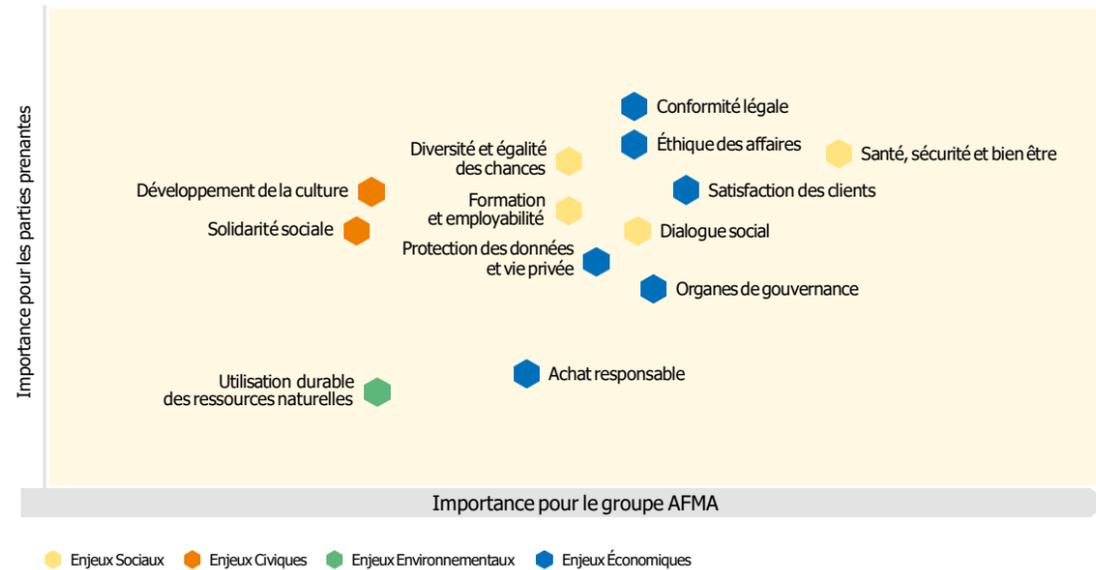
Le seuil de matérialité a été fixé à "3".

Les enjeux ayant obtenu une note supérieure à "3", pour au moins l'une des deux notes globales ("parties prenantes" et "Groupe AFMA") ont été retenus dans la matrice de matérialité.

### 3.4 Matrice de matérialité

Les 13 enjeux retenus (parmi 16 identifiés) ont été représentés par une matrice de matérialité.

L'axe des abscisses correspondant aux enjeux les plus matériels pour le Groupe d'AFMA et celui des ordonnées à ceux les plus matériels pour les parties prenantes.



## III. RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

La nature de l'activité du Groupe AFMA a un faible impact sur l'environnement.

banals de papier et cartons et des déchets dangereux de toners et d'équipements informatiques.

En effet, AFMA peut impacter l'environnement à travers l'utilisation directe de l'eau au sein des locaux administratifs, des produits de nettoyage et du matériel informatique et la génération des déchets

A cet égard, la politique environnementale fait ressortir 2 principaux domaines d'action sur lesquels le Groupe AFMA a structuré ses actions de préservation de l'environnement :

### Objectifs 2021



AFMA s'engage en faveur de l'environnement et intervient à travers les domaines d'actions suivants :

**DOMAINE D'ACTION 1** : diminution de l'empreinte environnementale liée au fonctionnement propre de l'entreprise.

**DOMAINE D'ACTION 2** : sensibilisation aux gestes éco-responsables.

### 1. DOMAINE D'ACTION 1 : DIMINUTION DE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE LIÉE À NOTRE FONCTIONNEMENT PROPRE

#### 1.1 Réduction de la consommation d'énergie

La consommation d'énergie est limitée au fonctionnement des locaux administratifs d'AFMA (postes de travail, imprimantes, copieurs, climatiseurs, etc.). Des actions ont été lancées afin de réduire la consommation énergétique :

- Externalisation du service de maintenance des équipements (ascenseurs et climatisation) et du matériel de bureau (photocopieurs, imprimantes, éclairage...).

- Depuis janvier 2019, généralisation de l'utilisation de l'éclairage LED à basse consommation au sein des bâtiments.

Cette action permet d'accroître la durée de vie des équipements et contribue aussi à la réduction de la consommation électrique.

- Installation d'un système de veille prolongée de l'ensemble des postes de travail en dehors des heures de travail et sensibilisation des utilisateurs pour les éteindre avant de quitter leurs postes.
- Systématisation de l'arrêt des équipements d'éclairage et de climatisation en dehors des horaires de travail.
- Mise en place d'un tableau de bord énergétique. Les relevés des consommations d'eau, d'électricité et de papier sont suivis mensuellement avec l'engagement des fournisseurs de maintenance du matériel de bureau à proposer des solutions d'économie énergétique.
- Le recours au télétravail en raison de la pandémie Covid-19 a contribué aussi à la réduction de la consommation énergétique durant l'année 2020.

## 1.2 Réduction de la consommation du papier

Diverses actions ont été mises en place afin de réduire la consommation du papier notamment en lien avec l'impression. Il s'agit notamment de

- Digitalisation des processus métiers (Workflow, Scan et Gestion Électronique des Documents), application mobile, extranet etc.). Ces projets sont étalés dans le temps et constituent un facteur important pour la réduction progressive du volume de papier utilisé.
- Digitalisation de nombreux documents internes (bulletins de paie, supports de communication interne, demandes administratives).
- Remplacement des imprimantes individuelles par des imprimantes multifonctions mutualisées.
- Paramétrage des imprimantes par défaut en noir et blanc pour favoriser les économies d'énergie et de toners.

## 1.3 Réduction de la consommation d'eau

La consommation d'eau au sein d'AFMA se limite aux locaux sanitaires. Des actions simples et pratiques ont été introduites :

- L'utilisation de robinets à poussoir et de toilettes à débit maîtrisé.
- Contrôle préventif au quotidien du bon fonctionnement des installations sanitaires par le prestataire externe en charge de la gestion et de l'entretien des locaux
- Suivi mensuel de la consommation d'eau.

## 1.4 Gestion optimisée des déchets

Les déchets générés par AFMA correspondent à :

- des déchets banals de papier et de carton
- et des déchets dangereux de matériel informatique en fin de vie et cartouches et toners utilisés.

Dans le cadre d'une gestion durable des déchets banals, des contenants de tri sélectif des déchets ont été introduits en 2018 dans les espaces centraux d'AFMA, au même titre que l'utilisation exclusive des corbeilles individuelles pour les déchets papier. Le personnel du prestataire impliqué dans ces process a également été formé à ce nouveau dispositif.

Des actions de destruction et de récupération des archives inutiles par une société spécialisée ont été menées durant l'année 2020.

## 2. DOMAINE D'ACTION 2 : SENSIBILISATION AUX GESTES ÉCO-RESPONSABLES

### 2.1 Implication des collaborateurs aux gestes éco-responsables

AFMA lance des campagnes "éco-gestes" à travers la communication visuelle et les mailings Adressés aux collaborateurs leur rappelant les

les bonnes pratiques à adopter au quotidien aussi bien au travail que dans le cadre de leur vie privée.



## 3. REPORTING ET INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX CLÉS

Indicateurs environnementaux	Unité	2018	2019	2020
Consommation du papier par employé	kg/employé	51	48	39
<b>VARIATION DE LA CONSOMMATION DU PAPIER</b>	%	-	-6%	-19%
Consommation énergétique par employé	Kwh	1439	1321	452
<b>VARIATION DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE</b>	%	-	-8%	-66%
Consommation d'eau par employé	m3/employé	4,5	4,5	3,8
<b>VARIATION DE LA CONSOMMATION D'EAU</b>	%	-	0%	-16%
<b>NOMBRE DE LITIGES ENVIRONNEMENTAUX</b>	<b>NOMBRE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>



## IV. RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE

Dans le cadre de sa responsabilité économique, AFMA œuvre dans les domaines d'actions suivants :

**DOMAINE D'ACTION 1** : satisfaction client et traitement des réclamations

**DOMAINE D'ACTION 2** : achat responsable

**DOMAINE D'ACTION 3** : éthique, déontologie et prévention de la corruption

### 1. DOMAINE D'ACTION 1 : SATISFACTION CLIENT ET TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

AFMA a pour mission première de répondre aux attentes de ses clients. Elle s'efforce à ce titre à proposer des produits d'assurance adaptés aux besoins de ses clients de manière responsable et éthique.

#### 1.1 La satisfaction client

Grâce à l'expertise de son personnel, à l'écoute et à la proximité qu'elle entretient avec ses clients, AFMA arrive à répondre à leurs attentes en matière de couverture d'assurance.

L'efficacité de la démarche satisfaction client est mesurée à travers des enquêtes de satisfaction client menées chaque année. C'est l'occasion d'identifier les raisons de non-satisfaction, les attentes en termes de prestations et de qualité de service, bases d'une amélioration continue.

Le taux de satisfaction client de 2020 est de 84%.

#### 1.2 Protection des intérêts des clients

La protection des intérêts des clients commence par une compréhension de l'activité de chacun d'eux, de ses enjeux et de leurs implications. Une gestion personnalisée de la relation client permet à AFMA de définir la couverture d'assurance appropriée pour chaque client.

La position d'AFMA, en tant que leader du marché de conseil en assurance, les bonnes relations qu'elle entretient avec les compagnies d'assurances et avec ses partenaires courtiers internationaux, conjugués à la compétence de ses experts métiers, lui permettent de défendre les intérêts de ses clients et de leur offrir les meilleurs tarifs et surtout une grande fluidité et une bonne gestion de leurs sinistres.

#### 1.3 Traitement des demandes et réclamations clients

AFMA a mis au service de ses clients différents canaux de communication notamment les canaux digitaux afin de les écouter, recueillir leurs requêtes et réclamations.

AFMA dispose d'un service 24h/24 qui lui permet de rester à l'écoute de ses clients en continu (7 jours sur 7) et leur assurer l'assistance nécessaire.

#### 1.4 Protection des données personnelles

Les processus et les outils de gestion mis en place intègrent la protection des données personnelles aussi bien des partenaires que des salariés. AFMA est régulièrement en contact avec la CNDP, notamment dans le cadre de la digitalisation de certains process et du développement de ses outils.

### 2. DOMAINE D'ACTION 2 : ACHAT RESPONSABLE

La responsabilité économique d'AFMA s'étend aux fournisseurs et sous-traitants pour un achat responsable qui débouche sur une relation privilégiée, durable et de confiance entre les deux parties.

#### 2.1 Code de conduite RSE chez les fournisseurs et sous-traitants

AFMA veille, dans le cadre de son périmètre d'influence, à promouvoir sa politique RSE auprès de ses fournisseurs et sous-traitants. Une charte d'achat est signée par les fournisseurs et sous-traitants majeurs.

La charte d'achat regroupe les engagements RSE entrepris par AFMA vis-à-vis de ses fournisseurs. Il s'agit notamment, du respect des normes de travail, de la protection de la santé, de la sécurité et de l'environnement.

### 3. DOMAINE D'ACTION 3 : ÉTHIQUE, DÉONTOLOGIE ET PRÉVENTION DE LA CORRUPTION

Le métier de courtage d'assurances est régi par la loi 17-99 portant sur le code des assurances. Les compagnies et les courtiers d'assurances sont sous le contrôle de l'ACAPS (Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale).

La conformité à la loi et aux règles d'éthique est au cœur des préoccupations d'AFMA. Les processus mis en place au niveau des différentes activités : ressources humaines, commerciale, gestion (toutes branches d'assurances), support et système d'information intègrent les principes de respect de l'éthique et de la réglementation.

Les valeurs diffusées et appropriées par le personnel d'AFMA ainsi que les procédures et les mécanismes de contrôle mis en place permettent d'assurer la loyauté et la transparence vis-à-vis des partenaires (prospects, clients, fournisseurs et autres). Le personnel d'AFMA est sensibilisé régulièrement à la lutte contre la corruption et le management est intransigeant à ce sujet.

#### 2.2 Relation client- fournisseur gagnante

Dans le cadre de la démarche qualité d'AFMA, ses fournisseurs sont évalués d'une manière continue et systématique sur leur capacité à fournir des produits et services conformes aux critères d'achats.

En parallèle, AFMA déploie aussi sa politique d'achat responsable par le respect des délais de paiement et de ses engagements contractuels.

La signature de la charte du bon payeur de la CGEM est une traduction de l'engagement d'AFMA à respecter les délais de paiement.

Le Groupe AFMA n'a enregistré aucun incident de corruption durant ces trois dernières années.

En matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, l'entreprise renforce ses processus de gestion afin de recueillir le maximum d'informations sur ses clients et de mettre en place les diligences appropriées au niveau de vigilance requis.

AFMA a désigné son déontologue en mars 2016. Le management d'AFMA et le déontologue surveillent la mise en place des règles de sécurité de l'information financière et le respect des règles du code déontologique de la société, particulièrement en matière de délit d'initier. Le déontologue prépare aussi son rapport qu'il transmet semestriellement à l'AMMC.



## V. RESPONSABILITÉ SOCIALE

AFMA est engagée en faveur d'une gestion transparente et responsable des ressources humaines. Notre politique de gestion des ressources humaines s'articule autour des 4 domaines d'actions suivants :

- DOMAINE D'ACTION 1** : lutte contre toutes les formes de discrimination, respect de l'égalité hommes- femmes et insertion des Personnes en Situation d'Handicap (PSH)
- DOMAINE D'ACTION 2** : soutien de l'évolution des collaborateurs et valorisation de leurs compétences
- DOMAINE D'ACTION 3** : santé, sécurité et bien-être au travail
- DOMAINE D'ACTION 4** : dialogue social

### 1. DOMAINE D'ACTION 1 : LUTTE CONTRE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION, RESPECT DE L'ÉGALITÉ HOMMES- FEMMES ET INSERTION DES PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP (PSH)

#### 1.1 Recrutement

AFMA est convaincue que la diversité au sein de l'entreprise est une source de performance que ce soit en termes de genre, de formation, d'expérience, ou de nationalité. La contribution de ces différentes personnes permet d'apporter une réelle valeur ajoutée en confrontant leurs singularités.

Le processus de recrutement et d'intégration des compétences chez AFMA est clairement défini et permet un traitement objectif des candidats basé sur la compétence et la compatibilité avec la fonction à occuper.

En matière d'intégration des nouvelles recrues, un planning d'intégration est mis en place afin de leur permettre d'avoir un premier contact et une meilleure connaissance de l'activité, de l'organisation et de leurs collègues. Diverses actions liées à l'intégration sont menées telles que les entretiens de démarrage, les pots d'accueils ou le mentoring.

AFMA a également mis en place un système de parrainage qui consiste à constituer une équipe pilote de parrains attirés ayant pour mission d'accompagner les nouvelles recrues dans leur intégration mais aussi, de garantir la bonne transmission des valeurs de l'entreprise.

L'équipe RH d'AFMA organise aussi une fois par trimestre un petit déjeuner de bienvenue aux nouveaux collaborateurs qui sert aussi de dispositif de prise de connaissance de la culture, de la politique et des procédures administratives de l'entreprise. Ces actions ont été limitées cette année en raison de la pandémie.



#### 1.2 Rémunération

La fidélisation de notre capital humain est au cœur de notre politique de rémunération. La rémunération comporte deux éléments :

**Le salaire fixe** : basé sur la nature de la fonction occupée et les compétences du collaborateur.

Les augmentations annuelles des salaires permettent de procéder aux ajustements nécessaires compte tenu de l'évolution des collaborateurs en assurant une équité interne entre le personnel.

**La rémunération variable** : déterminée sur la base de la performance et du niveau de réalisation des objectifs fixés au préalable pour chaque collaborateur. L'entretien d'évaluation annuel permet de faire le point sur l'année écoulée et de définir conjointement (manager et collaborateur) les objectifs à atteindre l'année suivante.

Ces éléments sont déterminés dans le cadre d'une grille salariale.

Une étude organisationnelle et RH a été réalisée afin de nous aider à améliorer notre modèle de développement RH et de gestion des compétences.

#### 1.3 Insertion des personnes en situation d'handicap PSH

En 2018, AFMA a conclu un partenariat avec le groupe AMH (Amicale Marocaine des Handicapés)

AFMA a pu intégrer des candidats en stage au sein des différentes directions, notamment 2 profils en 2018 et reste continuellement à l'écoute des nouvelles candidatures en fonction des besoins exprimés.

A partir de 2019, AFMA s'est engagée à déployer des sessions de formation, en collaboration avec le groupe AMH, afin de sensibiliser ses collaborateurs aux situations d'handicap et de les imprégner des valeurs comportementales nécessaires pour mieux interagir avec des collègues en ces situations.

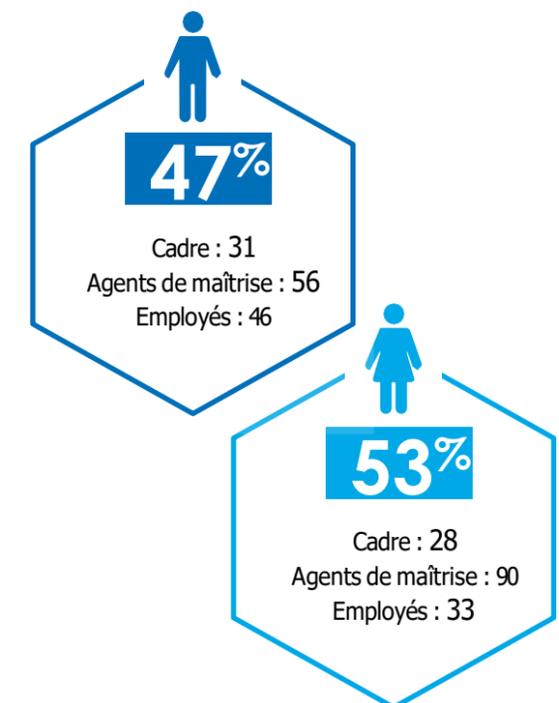
La première session s'est avérée très encourageante. En effet, les participants ont pu se familiariser avec les différentes typologies d'handicap, dont ils ignoraient certaines. Ceci via des illustrations sous forme de quizz et de cas pratiques développés lors des débats.

Par ailleurs, AFMA a initié un plan d'action pour le recrutement, l'accueil et l'insertion de personnes en situation d'handicap avec des actions telles que :

- Installation de la main courante au niveau des escaliers [réalisé en 2020] ;
- Installation de rampes d'accès des PSH ;
- Signalisation et aménagement des escaliers pour l'accessibilité des personnes mal ou non voyantes [réalisé en 2020] ;
- Aménagement d'un bureau unique pour l'accueil des visiteurs en situation d'handicap...

#### 1.4 Respect de l'égalité hommes-femmes

- 53% de l'effectif 2020 est constitué par des femmes et 47% par des hommes.
- Des équipes mixtes et équilibrées ont toujours été formées au sein des départements, des services et des équipes projets d'AFMA.



## 2. DOMAINE D'ACTION 2 : SOUTIEN DE L'ÉVOLUTION DES COLLABORATEURS ET VALORISATION DE LEURS COMPÉTENCES

### 2.1 Gestion de carrière

La gestion de carrière est un volet important de la stratégie de sauvegarde du capital humain d'AFMA. Ceci compte tenu de la rareté des ressources spécialisées dans notre domaine d'activité et où l'expérience professionnelle reste toujours déterminante.

La proximité adoptée par nos managers vis-à-vis de leurs collaborateurs, permet de suivre de près leur parcours au sein de l'entreprise et d'apprécier les potentiels et les capacités d'évolution de chacun.

AFMA dispose aussi d'un système d'évaluation des collaborateurs ayant comme finalité :

- **De faire le bilan de l'année écoulée.**
- **D'évaluer les compétences du salarié.**
- **De définir les objectifs de l'année à venir.**
- **Et de recenser les besoins en formation et en accompagnement.**

Détermination des objectifs annuels : chaque responsable, en collaboration avec la direction des ressources humaines, définit pour chaque poste, des objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs de l'année. Un objectif peut être lié à la réalisation d'un projet, d'une mission ou encore à l'acquisition ou à l'amélioration de certaines compétences.

Les entretiens d'évaluation sont réalisés généralement durant le premier trimestre de l'année. Ce moment offre la possibilité aux salariés de s'exprimer sur leurs aspirations professionnelles et leur ressenti sur leur travail et l'entreprise. Ce qui permet aussi aux managers d'avoir une vision claire sur l'évolution de leur équipe tant sur leur comportement professionnel que sur l'amélioration de leurs performances.

La promotion interne est encouragée au sein d'AFMA, ce qui constitue un facteur important d'épanouissement et de fidélisation des collaborateurs.

### 2.2 Formation

AFMA considère la formation comme un moyen nécessaire à l'accompagnement des collaborateurs dans leur carrière professionnelle et l'amélioration continue de leurs compétences.

Un plan de formation est établi sur la base d'un diagnostic des besoins en formation nécessaires à développer les compétences et à combler certaines insuffisances chez les collaborateurs.

L'année 2019 a été orientée vers l'amélioration des compétences de nos collaborateurs particulièrement en matière de gestion, bureautique et communication. Plus de 120 collaborateurs (45% de l'effectif global) ont été formés, notamment sur les techniques de rédaction professionnelle, la maîtrise des fonctionnalités Excel ou encore l'Anglais professionnel. Le coût de la formation externe a représenté environ 0,7% de la masse salariale 2019.

AFMA a également mis l'accent durant cette année sur la formation des formateurs internes au profit des seniors métiers. Le but étant de les amener à conduire de manière pédagogique les sessions de formation interne et à créer un climat favorable à la transmission des connaissances.

Les managers ont également pu bénéficier d'un cycle de formation leur permettant d'optimiser leur capacité managériale pour un meilleur accompagnement de leurs collaborateurs.

Compte tenu de la crise sanitaire, les actions de formation réalisées en 2020 ont concerné principalement l'utilisation des outils digitaux et d'échange électronique pour l'ensemble des collaborateurs.

Des formations métiers et rédaction de mailing ont été réalisées et ont bénéficié à 80 collaborateurs.

## 3. DOMAINE D'ACTION 3 : SANTÉ, SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

La santé et la sécurité est une partie intégrante du système de management global d'AFMA. Le CHS veille à la mise en place des actions nécessaires et à l'amélioration des conditions de travail. Il adresse ses rapports périodiques à la direction.

### 3.1 Hygiène et santé des employés

Les locaux et les équipements de travail (mobiliers de bureau, ordinateurs et espace de travail) sont conçus de manière ergonomique.

L'éclairage et l'aération des locaux sont favorables à la préservation de la santé des collaborateurs.

Un programme de nettoyage et de désinfection des locaux est assuré par un prestataire spécialisé.

Des actions préventives sont menées en collaboration avec le médecin de travail, à travers les outils de communication interne (affichage, mailing, réunions...), sur différents sujets tels que :

- **La bonne posture au poste de travail.**
- **Les comportements à adopter et à éviter en période de grippe.**
- **Le tabagisme (8 personnes ont bénéficié du sevrage tabagique).**
- **La nutrition, le sport, la gestion du stress au travail.**

Par ailleurs, la DRH veille au respect des consultations annuelles du médecin de travail pour l'ensemble des collaborateurs. Ce qui permet une prise en charge personnalisée.

### 3.2 Protection contre les incendies

Il est strictement interdit de fumer dans l'ensemble des locaux d'AFMA. Des affiches de sensibilisation sont utilisées à cet effet.

Toutes les parties du bâtiment sont équipées par un système de détection d'incendie et les extincteurs sont aussi installés au niveau des endroits appropriés.

Les robinets d'incendie armés RIA sont disponibles dans toutes les zones des bâtiments.

Un programme de vérification et de maintenance des extincteurs et RIA est assuré par un prestataire spécialisé.

La procédure d'évacuation des locaux est mise en place. Les points de rassemblement sont bien identifiés et la liste des équipiers de première intervention est mise à jour annuellement.

### 3.3 Actions pour le bien-être au travail



Diverses actions sont organisées telles que :

- **Club football junior pour les enfants des employés.**
- **Petit déjeuner d'intégration.**
- **Voyages de détente pour les collaborateurs.**
- **Convention avec des clubs sportifs et agences de voyages.**

Ces actions ont été limitées en 2020 en raison de la pandémie.

### 3.4 Actions liées à la pandémie du Covid-19

Durant la période de confinement, nous avons favorisé le télétravail pour la majorité de nos collaborateurs.

Une cellule de crise a été mise en place et des tests PCR et sérologiques préventifs ont été réalisés pour les collaborateurs.

Un plan de reprise et des mesures strictes préventives ont été déployées pour garantir le respect des règles sanitaires et assurer la sécurité des collaborateurs et des partenaires.



## VI. RESPONSABILITÉ CIVIQUE

### 4. DOMAINE D'ACTION 4 : DIALOGUE SOCIAL ET COMMUNICATION INTERNE

Des réunions avec les représentants du personnel sont organisées régulièrement selon un planning mais également en cas de nécessité dans le but d'avancer sur les questions d'ordre social. Véritables porte-paroles des salariés et partenaire **social d'AFMA**, ils œuvrent pour sauvegarder les intérêts et répondre aux attentes des collaborateurs.

AFMA consacre une place importante à l'information régulière et précise de ses collaborateurs. Ceci permet de consolider l'esprit d'appartenance et de fluidifier les interactions internes.

L'intranet constitue un outil de partage des informations concernant la vie d'AFMA, le quotidien des collaborateurs, le livret d'accueil, le guide des procédures d'administration du personnel...

Les informations ponctuelles sont diffusées par mail à l'ensemble des salariés du groupe. Elles font également l'objet d'affichage dans les espaces communs les plus fréquentés.

Une newsletter semestrielle est adressée à l'ensemble des collaborateurs mettant le point sur l'actualité de l'entreprise, du groupe et de l'environnement (juridique, social...)

### 5. REPORTING ET INDICATEURS SOCIAUX CLÉS

Indicateurs sociaux	Unité	2018	2019	2020
Effectif global	nombre	244	268	284
Part des femmes	%	49%	52%	53%
Dont contrat CDI	nombre	237	252	263
Dont contrats CDD	nombre	7	14	21
Effectif Collaborateurs de gestion et commercial	nombre	203	228	239
Effectif des collaborateurs de support	nombre	41	40	45
Nombre de cadres	nombre	66	61	59
Part des femmes	%	44%	48%	47%
Effectif agents de maîtrise	nombre	91	144	146
Part des femmes	%	52%	59%	62%
Effectif employés	nombre	87	63	79
Part des femmes	%	51%	40%	42%
Effectif des collaborateurs avec une ancienneté inférieure à 2 ans	nombre	66	85	93
Effectif des collaborateurs avec une ancienneté de 5 à 12 ans	nombre	38	50	57
Effectif des collaborateurs avec une ancienneté de 12 à 20 ans	nombre	71	61	61
Effectif des collaborateurs avec une ancienneté de 2 à 5 ans	nombre	42	44	45
Effectif des collaborateurs avec une ancienneté supérieure à 20 ans	nombre	27	28	28
Nombre de départs	nombre	39	38	27
Nombre de recrutements	nombre	40	65	44
Taux des collaborateurs bénéficiant d'entretien annuel	%	-	100%	100%
Nombre de représentants du personnel	nombre	9	9	9
Nombre de jours de grève	nombre	0	0	0
Nombre d'accidents de travail	nombre	3	1	1
Nombre de litiges sociaux	nombre	-	2	2

AFMA est une entreprise citoyenne. Elle soutient directement la société civile du Maroc et apporte une dimension humaine dans ses relations.

La politique d'AFMA envers la communauté s'articule autour de 2 domaines d'action :

**DOMAINE D'ACTION 1** : conclusion de partenariats avec la société civile marocaine autour d'actions de développement durable.

**DOMAINE D'ACTION 2** : promotion de la Culture.

**DOMAINE D'ACTION 3** : contribution au fonds spécial Covid-19

#### 1. DOMAINE D'ACTION 1 : CONCLUSION DE PARTENARIATS AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE MAROCAINE AUTOUR D'ACTIIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une convention de partenariat avec l'association Observatoire Marocain de l'Hygiène, Sécurité et Environnement OMHSE verra le jour en 2021. Les objectifs attendus de ce partenariat sont l'animation des formations sur des thématiques liées à l'hygiène,

la sécurité et l'environnement par des spécialistes de l'association au profit d'AFMA et le soutien de l'association dans la promotion de ces thèmes auprès de la communauté.

AFMA s'engage dans la promotion de la formation. Dans cette optique, un partenariat avec la faculté des sciences économiques et juridiques de Aïn Chock a été initié pour contribuer à la formation des étudiants au métier de l'assurance et participer à l'insertion professionnelle des étudiants, y compris ceux en situation d'handicap.

Don de vêtements collectés auprès des collaborateurs d'AFMA au profit de l'association "Main Tendue" en 2019.

#### 3. DOMAINE D'ACTION 3 :

AFMA a versé en 2020 une contribution de 7 millions de dirhams au fonds spécial Covid-19.

#### 2. DOMAINE D'ACTION 2 : PROMOTION DE LA CULTURE

Au même titre que son président Farid Bensaïd, AFMA contribue à la promotion de la culture au Maroc à travers deux partenariats importants : Projet Mazaya et Orchestre Philharmonique du Maroc.



**SOUTIEN DU PROJET MAZAYA DE LA FONDATION TÉNOR POUR LA CULTURE**

Mazaya est un programme socioculturel qui vise à dispenser une formation professionnelle aux métiers de musiciens en vue de former des enfants issus de milieux défavorisés et déscolarisés et les aider à se réinsérer socialement à travers la musique.

Plus de 60 enfants bénéficient de ce programme.



#### **SOUTIEN DE L'ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DU MAROC,**

Association reconnue d'utilité publique, qui œuvre depuis plus de 20 ans à la promotion de la musique classique au Maroc avec une démarche professionnelle

L'Orchestre Philharmonique du Maroc emploie aujourd'hui plus de 80 musiciens marocains.



## VII. GOUVERNANCE

### 1. STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES DE GOUVERNANCE

AFMA est une Société Anonyme à Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration d'AFMA est constitué de 9 administrateurs.

8 administrateurs parmi 9 ont été nommés le 15 décembre 2015 pour une durée de 6 années qui expire à l'issue de la réunion de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

M Salaheddine MEZOUAR, administrateur indépendant, a été nommé le 13 septembre 2018. Son mandat

expire aussi à l'issue de la réunion de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Les administrateurs participent activement à la gouvernance d'AFMA. Le Conseil d'Administration s'est réuni 2 fois durant l'exercice 2020.

Trois comités émanent du Conseil d'Administration d'AFMA, à savoir le Comité d'Audit, le Comité Nominations et Rémunérations et le Comité de Stratégie et Développement Commercial sont mis en place.

Membre du conseil	Représentant/Personne physique	Fonction au sein du conseil	Satut	Assiduité 2019
FARID BENSAID	FARID BENSAID	Administrateur	Exécutif	100%
SAAD HASSAR	SAAD HASSAR	Administrateur	Indépendant	100%
SALAHEDDINE MEZZOUAR	SALAHEDDINE MEZZOUAR	Administrateur	Indépendant	100%
FIPAR HOLDING	KHALID ZIANE	Administrateur	Non exécutif	100%
CIMR	KHALID CHAEDDADI	Administrateur	Non exécutif	100%
CAPITAL UNION	THAMI ABDERRAHMANI-GHORFI	Administrateur	Non exécutif	100%
TÉNOR FINANCES	LOTFI KOSSEMTINI	Administrateur	Exécutif	100%
TÉNOR GROUP	JALIL BENSAID	Administrateur	Exécutif	100%
NADER MAWLAOUI	NADER MAWLAOUI	Administrateur	Non exécutif	50%

#### 1.1 Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit d'AFMA a été mis en place en mars 2016. Ce comité a été restructuré par décision du Conseil d'Administration, tenu le 20 mars 2020, afin de se conformer aux nouvelles dispositions de la loi sur la SA et en particulier l'intégration d'Administrateurs Indépendants.

Les administrateurs indépendants ont été choisis parmi ceux qui remplissent les conditions et les critères définis au niveau de l'article 41 bis de la loi 17-95 sur la société anonyme telle que modifiée et complétée.

**COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT**

Saad HASSAR : président  
 Salaheddine MEZOUAR : membre  
 Khalid ZIANE représentant de Fipar Holding : membre  
 Khalid CHEDDADI représentant de la CIMR : membre

**FRÉQUENCE : AU MOINS 2 FOIS PAR AN AVEC LA PARTICIPATION**

du Directeur Général Délégué d'AFMA  
 du DGA pôle support d'AFMA de l'audit interne et des Commissaires Aux Comptes.

#### 1.2 Le Comité Nominations et Rémunérations (CNR)

##### COMPOSITION

Deux (2) membres nommés sur proposition de Ténor Group  
 Un (1) membre nommé sur proposition de CIMR  
 Un (1) membre nommé sur proposition de Fipar-Holding.

##### FRÉQUENCE :

AU MOINS UNE FOIS PAR AN MEMBRES ACTUELS :

Khalid CHEDDADI : président  
 Farid BENSAID : membre  
 Khalid ZIANE : membre  
 Lotfi KOSSEMTINI : membre

#### 1.3 Le Comité de Stratégie et de Développement Commercial

##### COMPOSITION

Deux (2) membres nommés sur proposition de Ténor Group, dont l'un d'eux assurera la présidence  
 Un (1) membre nommé sur proposition de CIMR  
 Un (1) membre nommé sur proposition de Fipar-Holding.

##### FRÉQUENCE :

AU MOINS UNE FOIS PAR AN MEMBRES ACTUELS :

Farid BENSAID : président  
 Khalid CHEDDADI : membre  
 Khalid ZIANE : membre  
 Saad HASSAR : membre

### 2. RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

L'AGO a alloué au CA une enveloppe annuelle de jetons de présence de 500.000 dirhams répartie à part égale entre tous les administrateurs.

### 3. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS 2020

La charge globale des dirigeants d'AFMA est de 6,8 MDH au titre de l'exercice 2020, avantages en nature compris.

### 4. RELATION AVEC LES ACTIONNAIRES

La relation et la communication avec les actionnaires se fait à travers la communication financière habituelle et via le site internet d'AFMA. Un contact relation-investisseurs est affiché aussi au niveau du site de la Bourse de Casablanca.

Le site internet d'AFMA est régulièrement alimenté par les informations utiles aux actionnaires.

## INDEX GRI

Code GRI	Indicateur	Chapitre	N° de page	Commentaire
<b>PROFIL DE L'ORGANISATION</b>				
102-01	Nom de l'organisation	Profil du groupe AFMA	4	
102-02	Activités, marques, produits et services	Profil du groupe AFMA	4	
102-03	Lieu où se trouve le siège de l'organisation	Profil du groupe AFMA	4	
102-04	Lieux où se trouvent les activités	Profil du groupe AFMA	4	
102-05	Capital et forme juridique	Profil du groupe AFMA	4	
102-06	Marchés desservis (répartition géographique, secteurs desservis et types de clients et de bénéficiaires)	Profil du groupe AFMA	4	
102-07	Taille de l'organisation	Profil du groupe AFMA	4	
102-08	Information sur les collaborateurs et les autres travailleurs	Reporting et Indicateurs sociaux clés	20	
102-09	Information sur la chaîne d'approvisionnement	Profil du groupe AFMA	4	
102-11	Application des principes de précaution ou approche préventive	Éthique, déontologie et prévention de la corruption	15	
102-12	Adhésion à des initiatives externes	Stratégie RSE du Groupe AFMA	8	
102-13	Adhésion à des associations	Stratégie RSE du Groupe AFMA	8	
<b>STRATÉGIE</b>				
102-15	Description des principaux impacts, risques et opportunités	Stratégie RSE du Groupe AFMA	8	
<b>ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ</b>				
102-16	Valeurs, principes, normes et règles de conduite de l'organisation	Éthique, déontologie et prévention de la corruption	15	
102-17	Mécanismes de conseil et de gestion des préoccupations concernant les questions éthiques	Éthique, déontologie et prévention de la corruption	15	
<b>GOUVERNANCE</b>				
102-18	Structure de la gouvernance de l'organisation, y compris les comités de l'instance supérieure de gouvernance	Structure et fonctionnement des instances de gouvernance	22	
102-21	Consultation des parties prenantes au sujet des enjeux économiques, environnementaux et sociaux	Enjeux pertinents et matrices de matérialité	10	
102-22	Composition de l'instance supérieure de gouvernance et de ses comités	Structure et fonctionnement des instances de gouvernance	22	
102-23	Préciser si le président de l'instance supérieure de gouvernance est également membre de la direction	Structure et fonctionnement des instances de gouvernance	22	
102-24	Nomination et sélection de l'instance supérieure de gouvernance	Gouvernance	22	
102-25	Prévention des conflits d'intérêts au niveau de l'instance	Gouvernance	22	

102-26	Rôle de l'instance supérieure de gouvernance dans l'établissement des objectifs, des valeurs, et de la stratégie	Structure et fonctionnement des instances de gouvernance	22	
102-27	Développement et amélioration des connaissances collectives de l'instance supérieure de gouvernance sur les sujets économiques, environnementaux et sociaux	Gouvernance	22	
102-28	Évaluation de la performance de l'instance supérieure de gouvernance	Gouvernance	22	
102-29	Rôle de l'instance supérieure de gouvernance dans l'identification et la gestion des impacts économiques, environnementaux et sociaux	Structure et fonctionnement des instances de gouvernance	22	
102-30	Efficacité des procédures de gestion des risques	Éthique, déontologie et prévention de la corruption	15	
102-31	Examen des enjeux économiques, environnementaux et sociaux par l'instance supérieure de gouvernance	Stratégie RSE du Groupe AFMA	8	
102-32	Rôle de l'instance supérieure de gouvernance dans le reporting de développement durable	Stratégie RSE du Groupe AFMA	8	
102-35	Politiques de rémunération de l'instance supérieure de gouvernance et des cadres dirigeants	Gouvernance	22	
<b>IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES</b>				
102-40	Liste des groupes de parties prenantes avec lesquels l'organisation a noué un dialogue	Stratégie RSE du Groupe AFMA	8	
102-42	Critères retenus pour l'identification et la sélection des parties prenantes avec lesquelles établir un dialogue	Dialogues avec les parties prenantes	8	
102-43	Approche de l'organisation pour impliquer les parties prenantes, y compris la fréquence du dialogue par type et par groupe de parties prenantes	Dialogues avec les parties prenantes	8	
102-44	Thèmes et préoccupations clés soulevés dans le cadre du dialogue avec les parties prenantes et la manière dont l'organisation y a répondu, notamment pour son reporting	Enjeux pertinents et matrices de matérialité	10	
<b>PRATIQUES DE REPORTING</b>				
102-45	Entités incluses dans les états financiers consolidés	Profil du groupe AFMA	4	
102-46	Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu	Stratégie RSE du Groupe AFMA	8	
102-47	Enjeux pertinents identifiés au cours du processus de définition du contenu du rapport	Stratégie RSE du Groupe AFMA	8	
102-50	Période de reporting correspondant aux informations fournies	Stratégie RSE du Groupe AFMA	8	
102-51	Date du rapport le plus récent	Stratégie RSE du Groupe AFMA	8	
102-55	Index du contenu GRI	Index du contenu GRI	24	
102-56	Vérification externe			Pas de vérification externe
<b>APPROCHE MANAGÉRIALE</b>				
103-01	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	Stratégie RSE du Groupe AFMA	8	
103-02	L'approche managériale et ses composantes	Stratégie RSE du Groupe AFMA Éthique, déontologie et prévention de la corruption	8 15	
103-03	Évolution de l'approche managériale	Stratégie RSE du Groupe AFMA Éthique, déontologie et prévention de la corruption	8 15	

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE			
201-01	Valeur économique directe générée et distribuée	Responsabilité économique	14
IMPACTS ÉCONOMIQUES INDIRECTS			
203-01	Investissements dans les infrastructures et mécénat	Responsabilité civique	21
203-02	Impacts économiques indirects significatifs	Responsabilité civique Achat responsable	21 15
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION			
205-02	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	Éthique, déontologie et prévention de la corruption	15
205-03	Incidents confirmés de corruption et mesures prises	Éthique, déontologie et prévention de la corruption	15
			AFMA n'a pas fait l'objet d'incidents confirmés de corruption
COMPORTEMENT ANTICONCURRENTIEL			
206-01	Nombre total d'actions en justice pour comportement anticoncurrentiel, pratiques antitrust et monopolistiques et leurs issues		
			AFMA n'a pas fait l'objet de poursuite ou de condamnation pour pratiques anticoncurrentielles ou déloyales
ÉNERGIE			
302-01	Consommation directe d'énergie	Réduction de la consommation de l'énergie	11
302-04	Réduction de la consommation énergétique	Réduction de la consommation de l'énergie	11
ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES FOURNISSEURS			
308-02	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels, sur l'environnement dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Achat responsable	15
EMPLOI			
401-01	Nombre total et pourcentage de nouveaux salariés embauchés et taux de rotation du personnel par tranche d'âge, sexe et zone géographique	Reporting et Indicateurs sociaux clés	20
401-02	Avantages sociaux accordés aux salariés à temps plein et non aux intérimaires, ni aux salariés à temps partiel, par principaux sites opérationnels	Santé, sécurité et bien-être au travail	19
SANTÉ ET SECURITÉ AU TRAVAIL			
403-02	Taux et types d'accidents du travail, de maladies professionnelles, d'absentéisme, proportion de journées de travail perdues et nombre total de décès liés au travail, par zone géographique et par sexe	Reporting et Indicateurs sociaux clés	20
FORMATION ET ÉDUCATION			
404-01	Nombre moyen d'heures de formation par an, réparti par salarié	Soutiens de l'évolution des collaborateurs et développement et valorisation de leurs compétences	18
404-02	Programmes de développement des compétences et de formation tout au long de la vie destinés à assurer l'employabilité des salariés et à les aider à gérer leur fin de carrière	Soutiens de l'évolution des collaborateurs et développement et valorisation de leurs compétences	18
404-03	Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens périodiques d'évaluation et d'évolution de carrière	Reporting et Indicateurs sociaux clés	20

DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES			
405-01	Diversité des organes de gouvernance et des employés	Gouvernance Reporting et Indicateurs sociaux clés	22 20
ÉVALUATION SOCIALE DES FOURNISSEURS			
414-02	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels, sur la société dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Achat responsable	15
CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES DES CLIENTS			
418-01	Plaintes fondées relatives aux atteintes à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients		
			AFMA n'a pas fait l'objet de plaintes fondées relatives aux atteintes à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients
CONFORMITÉ SOCIO ÉCONOMIQUE			
419-01	Non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques		
			AFMA n'a pas fait l'objet de non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques



---

**AFMA S.A.**

---

**CAPITAL SOCIAL** : 10.000.000 DIRHAMS  
**SIÈGE SOCIAL** : 22, BOULEVARD MOULAY YOUSSEF - CASABLANCA  
**RC CASABLANCA** N° 22463 • **I.F** N° 01020480 • **TP** N° 35545267